



COMMUNE
D'EVOLENE

Pièce N°

1

ESPACE RESERVE AUX EAUX DE SURFACE (ERE)

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE

Rapport technique

Auteur du projet:

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

Autorité cantonale:

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS,
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTEE)

Projet du: Septembre 2022

Table des matières

1. Contexte	1
2. Bases légales.....	1
2.1 Bases légales cantonales.....	1
2.2 Bases légales fédérales	1
2.3 Prescriptions.....	1
3. Données de base pour l'étude	2
4. Délimitation de l'espace réservé aux eaux superficielles (ERE)	2
4.1 Cours d'eau et étendues d'eau non soumis à l'ERE.....	2
4.2 Tronçons de cours d'eau non soumis à l'ERE	3
4.3 Périmètre d'étude : cours d'eau et étendues retenus pour l'ERE	3
4.4 Détermination de l'ERE sur les cours d'eau et étendues d'eau retenus.....	11
4.4.1 Découpage des cours d'eau et étendues d'eau soumis à l'ERE en tronçons	11
4.4.2 Délimitation de l'ERE	13
5. Détermination de l'ERE selon l'OEaux	17
5.1 Espace réservé aux eaux.....	17
5.1.1 Cours d'eau	17
5.1.2 Étendues d'eau	21
5.2 Adaptations de l'ERE	22
5.2.1 Adaptations sur les cours d'eau	22
5.2.2 Adaptations sur les étendues d'eau	23
5.2.3 Conséquences de l'ERE sur les constructions existantes	23
6. Conséquences et conclusion.....	23
7. Impressum	23
8. Disclaimer	24

Liste des tableaux

Tableau 1	Découpage des cours d'eau et étendues d'eau en tronçons (nombre total, tronçons avec ERE, tronçons sans ERE).....	11
Tableau 2	Tronçons de cours d'eau retenus situés en région d'estivage ou plus en altitude, non soumis à l'ERE	13
Tableau 3	Tronçons retenus situés en forêt, non soumis à l'ERE	16
Tableau 4	Tronçons de cours d'eau enterrés, non soumis à l'ERE.....	17
Tableau 5	Largeur des cours d'eau retenus et de leur ERE	18
Tableau 6	Largeur de l'ERE des étendues d'eau retenues	21

Liste des annexes

- Annexe A Tableau de synthèse ERE avec justification
- Annexe B Dossier photographique
- Annexe C Les Follièches : dossier photographique
- Annexe D Zones alluviales et ERE

1. Contexte

La révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur en juin 2011, impose aux propriétaires de cours d'eau, soit les communes, de définir les espaces réservés aux eaux (ERE) d'ici au 31 décembre 2018. C'est pourquoi afin d'adapter le droit cantonal, les lois cantonales sur l'aménagement des cours d'eau (LcACE) et sur la protection des eaux (LcEaux) ont été révisées et adoptées par le Grand conseil le 16 mai 2013.

L'article 13 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau, précise notamment la procédure de détermination de l'espace réservé aux eaux. Ce dernier permet de garantir une protection contre les crues, l'entretien et l'utilisation de ces cours d'eau et de maintenir des fonctions écologiques et socio-économiques ou leur revitalisation (article 23, LcACE). Par ailleurs, les communes, qui n'ont pas encore déterminé l'ERE, sont tenues de le mettre à l'enquête publique simultanément aux projets d'aménagement de cours d'eau et de le faire approuver (LcACE, art. 13, alinéa 6). Dans l'intervalle, un espace plus large selon les dispositions transitoires de l'OEaux s'applique (19m pour un lit de 1m par exemple).

La commune d'Evolène souhaite déterminer les espaces réservés aux eaux sur son territoire communal. Elle a ainsi mandaté le bureau CSD Ingénieurs SA, afin d'établir le dossier de mise à l'enquête publique de l'ERE des cours d'eau concernés sur le territoire communal.

À l'exception de la Borgne ainsi qu'une partie du Grand Torrent se trouvant sur la commune de St-Martin, tous les cours d'eau étudiés se trouvent entièrement sur le territoire communal d'Evolène.

2. Bases légales

2.1 Bases légales cantonales

- Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau (LcACE) du 15 mars 2007 (état au 1^{er} mai 2019) ;
- Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (OcACE) du 5 décembre 2007 ;
- Loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux) du 16 mai 2013.

2.2 Bases légales fédérales

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (état au 1^{er} janvier 2020) ;
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 (état au 1^{er} janvier 2021).

2.3 Prescriptions

Les prescriptions à reporter dans le RCCZ communal sont définies en **Pièce 2**. Elles sont reprises du document du service administratif et juridique du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) établi en date du 1^{er} mai 2017. Elles rappellent les exigences fédérales concernant la possibilité d'utilisation du sol ainsi que les restrictions de propriété nécessaires pour atteindre les objectifs de l'ERE, c'est-à-dire le maintien des fonctions naturelles du cours d'eau, la protection contre les crues et son utilisation.

3. Données de base pour l'étude

Afin de réaliser le projet de détermination des espaces réservés aux eaux de la commune d'Evolène, les données de base suivantes ont été utilisées :

- Le réseau hydrographique cantonale RHcVS (1 : 10'000) ;
- Le plan cadastral (parcellaire, bâtiments existants et bâtiments autorisés) ;
- Les orthophotos et modèles numériques de terrain disponibles ;
- Le plan de zones en vigueur, homologué le 26 août 2009 ;
- Les surfaces boisées ;
- Les différents inventaires fédéraux, notamment l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale.
- Le rapport « Planifications stratégiques cantonales de la Renaturation des eaux (LEaux/OEaux) » de septembre 2014

Par ailleurs, les projets de revitalisation suivants ont été pris en compte dans cette présente étude :

- Zone alluviale de Lotrey : revitalisation à l'aval avec agrandissement du pont, renaturation des milieux humides, revitalisation à l'amont avec déplacement de la piste de ski ;
- Confluence des deux borgnes : revitalisation de la confluence ;
- Zone alluviale de Salay : revitalisation avec création d'un nouveau bras de rivière de la Borgne de Ferpècle ;
- Zone alluviale de Pramousse-Satarma : projet de sécurisation et de revitalisation.

Les projets prévus au niveau des zones alluviales de Lotrey et de Pramousse-Satarma, ainsi que la revitalisation de la confluence des deux Borgnes nécessitent une augmentation de l'ERE (annexe D).

4. Délimitation de l'espace réservé aux eaux superficielles (ERE)

4.1 Cours d'eau et étendues d'eau non soumis à l'ERE

L'ERE est à déterminer sur tous les cours d'eau et étendues d'eau définis selon la typologie du réseau hydrographique cantonal RHcVS.

Selon l'art. 41a al. 5 OEaux, il peut être renoncé à déterminer l'ERE pour les ouvrages artificiels tels que les bisses, canaux d'irrigation, fossés de drainage agricole, évacuateurs de crue et plans d'eau artificiels.

Les écoulements d'eau n'ayant pas été retenus comme cours d'eau ainsi que les plans d'eau artificiels et/ou inférieurs à 0.5 ha et sans intérêt nature/paysage ne figurent pas sur les plans de mise à l'enquête.

En ce qui concerne le torrent des Follièches, celui-ci a été absorbé par le torrent du Plan d'Or qui se trouve en amont. Ainsi, les Follièches est actuellement inactivé et a été déclassé (cf. dossier photo en annexe C). Par conséquent, le tracé de ce torrent ne figure pas sur le plan de mise à l'enquête.

4.2 Tronçons de cours d'eau non soumis à l'ERE

Selon l'art. 41a al. 5 OEaux, sur les cours d'eau retenus, il est possible de renoncer à déterminer l'ERE pour les tronçons de cours d'eau et les étendues :

- situés en forêt ;
- situés en région d'estivage ou plus en altitude, notamment dans les parties de domaines skiables où aucune installation n'est existante/prévue ;
- enterrés, comportant des tuyaux en bon état et une capacité suffisante et/ou dont la mise à ciel ouvert serait disproportionnée.

Les tronçons de cours d'eau situés en forêt et en région d'estivage ou plus en altitude ne figurent pas sur les plans de mise à l'enquête.

4.3 Périmètre d'étude : cours d'eau et étendues retenus pour l'ERE

Le périmètre d'étude pour l'ERE a été délimité comme suit :

Cours d'eau :

- **La Borgne d'Arolla**

Ce torrent, entièrement à ciel ouvert, prend naissance au sud de la commune d'Evolène, au Bas Glacier d'Arolla, où le Torrent de Bertol et La Borgne du Haut Glacier d'Arolla se retrouvent. La borgne d'Arolla s'écoule en direction du nord jusqu'au centre de la commune au niveau des Haudères où il rencontre la Borgne de Ferpècle.

Ce cours d'eau s'écoule en grande partie en aire forestière ou en zone agricole. Il traverse quelques localités (Arolla, Tsalion, La Monta, Pra Grassette, Pramousse, Satarma, La Gouille, Pralovin, Les Haudères) ainsi que des zones mayens.

- **Plan de l'Or**

Ce cours d'eau passe par le hameau des Follisses. Il s'écoule à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Il se trouve entièrement en zone agricole et traverse une zone alluviale figurant dans l'inventaire fédéral.

- **Torrent de Tijores Nouves**

Affluent en rive gauche de la borgne d'Arolla, ce cours d'eau se situe vers les Magines, au-dessus du village d'Arolla. Le torrent s'écoule en majeure partie à ciel ouvert, à l'exception d'un passage sous-route. Il traverse essentiellement une aire forestière ainsi que des zones agricoles et passe en bordure du domaine skiable.

- **Torrent du Redoute de la Zau**

Le torrent passe au sud du village d'Arolla, en rive gauche de la Borgne d'Arolla. Il s'écoule à ciel ouvert à l'exception de deux passages sous route et passe en souterrain sous la place du village. Ce cours d'eau se trouve en zone agricole puis passe au travers du domaine skiable.

- **Plache**

Ce cours d'eau, situé au niveau du lieu-dit « Les Places » en rive droite de la Borgne d'Arolla est formé de 2 bras qui se rejoignent pour former qu'un seul lit qui se jette dans la Borgne d'Arolla. Il s'écoule entièrement à ciel ouvert, majoritairement en zone agricole, traversant une aire forestière.

- **Le Colliau**

Ce cours d'eau s'écoule à ciel ouvert en rive droite de la Borgne d'Arolla à l'aval du lieu-dit « Les Places ». Il est entièrement sis en zone agricole, frôlant une aire forestière.

- **Torrent d'Arolla**

Ce cours d'eau s'écoule au travers du village d'Arolla pour rejoindre la Borgne d'Arolla. En grande partie à ciel ouvert, il traverse en souterrain deux passages sous route ainsi que le centre du village. Il se trouve en zone agricole et empiète sur le domaine skiable.

- **Torrent Blanc**

Ce torrent s'écoule en rive droite de la Borgne d'Arolla dans laquelle il se jette en amont du hameau de Pitépra. Le tronçon étudié est à ciel ouvert.

Le cours d'eau débute en zone d'alpage, rejoint une zone inculte puis passe en zone agricole et traverse finalement une aire forestière. Le tronçon qui nous concerne prend place dans ces 2 dernières zones (agricole et forestière).

- **Torrent de Tsalion**

Ce torrent s'écoule en rive droite, à l'aval du hameau de Pitépra. Il se compose de deux bras qui se rejoignent au niveau du lieu-dit « La Tas ». À l'exception d'un passage sous route, le tronçon étudié est à ciel ouvert.

Le cours d'eau débute en zone d'alpage, traverse une aire forestière, puis une zone agricole. Le tronçon pris en considération dans cette étude se trouve en zone agricole et traverse une aire forestière avant de rejoindre la Borgne d'Arolla.

- **Torrent du Grand Tsalè**

Ce cours d'eau se trouve en rive droite de la Borgne d'Arolla en amont du hameau de Tsalion. Il s'écoule à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Il est sis en zone agricole et traverse une aire forestière avant de rejoindre la Borgne d'Arolla.

- **Torrent de la Monta**

Ce torrent prend naissance au niveau de PraGra et circule à ciel ouvert à l'exception du passage sous route. Il s'écoule en aire forestière, en zone agricole et en zone à bâtir au niveau du village de La Monta. Il traverse une nouvelle zone agricole avant de rejoindre la Borgne d'Arolla.

- **Le Pacot**

Ces cours d'eau qui débute au niveau de PraGra s'écoule à ciel ouvert sauf au passage sous route. Une majeure partie du cours d'eau se trouve en aire forestière, puis passe en zone agricole et en zone à bâtir au niveau du village de La Monta. Il traverse une nouvelle aire forestière avant de rejoindre la Borgne d'Arolla.

- **La Réchéric**

Cet affluent de la Borgne d'Arolla se trouve au lieu-dit « Pra Gra », à l'aval du hameau. Il s'écoule à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Il est entièrement sis en zone agricole.

- **Torrent des Mountchochis**

Ce torrent se situe dans la région du « Pra Gra » en rive gauche de la Borgne d'Arolla dans laquelle il se jette. Majoritairement à ciel ouvert, il comporte un passage sous route. Il se trouve en zone agricole.

- **Les Nicolières**

Ce torrent se situe entre les hameaux de La Monta et de Pramousse, à l'amont du torrent du Lagec. Il s'écoule entièrement à ciel ouvert en zone agricole et rejoint la Borgne d'Arolla.

- **Les Flans**

Ce cours se trouve entre les hameaux de La Monta et de Pramousse, à proximité du cours d'eau Les Nicolières. Il circule entièrement à ciel ouvert en zone agricole pour rejoindre la Borgne d'Arolla.

- **Torrent du Lagec**

Le tronçon étudié de ce torrent s'écoule entièrement à ciel ouvert en amont du hameau de Pra Grassette, en rive droite de la Borgne d'Arolla dans laquelle il se jette. Le cours d'eau passe en zone inculte, empiétant sur une aire forestière et rejoint une zone agricole. Le tronçon considéré pour ce projet se trouve en zone agricole.

- **Renoillin**

Ce cours d'eau se situe en rive droite de la Borgne d'Arolla au niveau du hameau de Pramousse. Il s'agit de 6 ramifications qui se greffent à un affluent principal s'écoulant le long de la Borgne d'Arolla. Il circule à ciel ouvert et est majoritairement sis en zone agricole. L'affluent principal ainsi que 2 ramifications traversent une zone à bâtir au niveau du hameau de Pramousse. L'affluent principal empiète une zone alluviale d'importance nationale.

- **Torrent du Perroc**

Le tronçon étudié de ce torrent s'écoule à ciel ouvert dans la région dite « Renoillin », en rive droite de la Borgne d'Arolla dans laquelle le torrent du Perroc se jette.

Il débute en zone d'alpage et inculte, passant entre deux zones forestières et rejoint une zone agricole. Au niveau des 2 aires forestières, le Perroc se sépare en 2 de manière permanente. Les tronçons considérés dans ce projet se trouvent entièrement en zone agricole.

- **Torrent Dèchèna**

De nombreux affluents, dont notamment le torrent des Aiguilles Rouges et le Torrent Ignès, alimentent ce cours d'eau qui prend naissance au niveau du Glacier supérieur des Aiguilles Rouges. Le tronçon étudié s'écoule à ciel ouvert depuis le glacier jusqu'en direction du village de Satarma pour rejoindre la Borgne d'Arolla.

La majeure partie du cours d'eau ainsi que ses affluents se situe en zone d'estivage. Le torrent Dèchèna passe ensuite en bordure d'une aire forestière et rejoint une zone agricole. Il ne traverse aucune zone à bâtir.

- **Le Viau**

Ce torrent prend naissance au niveau du hameau de Tsarmine et s'écoule en direction de l'ouest pour rejoindre la Borgne d'Arolla en aval du village de Satarma. Il débute en zone inculte puis passe en zone agricole en empiétant deux aires forestières.

Le tronçon étudié est entièrement à ciel ouvert et se trouve en zone agricole, touchant deux aires forestières.

- **Torrent des Coulâyes**

Ce cours d'eau débute en amont de la Tsarmine et rejoint la borgne d'Arolla au niveau du hameau de la Gouille.

Le torrent, qui s'écoule à ciel ouvert, passe essentiellement en zone d'estivage, passant entre deux zones classées en aire forestière, puis traverse une zone agricole.

- **Les Coumouches**

Ce cours d'eau, alimenté par 2 affluents, prend naissance dans la région du Vesisvi. Il s'écoule en direction de l'ouest pour rejoindre la Borgne d'Arolla. Il débute en zone d'alpage, traverse une aire forestière, puis une zone agricole.

Le tronçon de cours d'eau pris en considération dans cette étude est entièrement à ciel ouvert et se trouve en zone agricole.

- **Torrent de la Gouille**

Ce cours d'eau se situe en aval des hameaux Quartsé et La Gouille. Il s'écoule entièrement à ciel ouvert jusqu'à la Gouille d'Arolla. Ensuite, il comporte une partie enterrée passant sous la route cantonale. Il se situe entièrement en zone agricole.

- **La Lue Torreina**

Ce cours d'eau se situe en rive droite de la Borgne d'Arolla, en aval de La Gouille. Il traverse une aire forestière, empiète sur une zone agricole et termine en zone inculte.

Le tronçon étudié s'écoule à ciel ouvert en zone agricole, touchant en bordure une aire forestière.

- **Torrent des Sébexes**

Cet affluent se situe en rive droite de la Borgne d'Arolla, dans la région dite « Veisivi » au pied de la Petite Dent de Vesivi. Il débute en zone d'alpage, traverse une petite zone inculte, puis une aire forestière et finit en zone agricole.

La partie du cours étudié s'écoule à ciel ouvert en zone agricole.

- **Torrent de Veisivi**

Le torrent du Veisivi prend naissance au pied de la Petite Dent de Veisivi et s'écoule en direction de l'ouest pour rejoindre la Borgne d'Arolla. Il débute en zone inculte, passe en zone d'alpage, longeant une aire forestière, retourne en zone inculte et finit en zone agricole.

Le tronçon concerné par l'étude est entièrement à ciel ouvert, sis en zone agricole.

- **Le Chaledèt**

Le Tsiné du Chaledèt et 3 autres affluents se rejoignent pour former le Chaledèt au niveau du lieu-dit « Les Faches ». Il s'écoule à ciel ouvert pour rejoindre la Borgne d'Arolla. Seul un passage sous route est en souterrain. Le Chaledèt se situe en zone agricole et longe deux aires forestières dont l'une d'entre elles est empiétée par le cours d'eau sur environ 11 m. Aucune zone à bâtir n'est concernée.

- **Torrent de la Lachonire**

Ce cours d'eau prend sa source en amont du hameau de La Ventura pour rejoindre la Borgne d'Arolla. S'écoulant à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route, il débute en zone d'estivage en empiétant sur une aire forestière, traverse deux autres aires forestières et une zone agricole. Aucune zone à bâtir n'est concernée.

- **Torrent de la Maresse**

Ce torrent est alimenté par de nombreux affluents qui prennent leur source au Mont de l'Etoile et se rejoignent au niveau de la Remointse de la Coutaz. Il s'écoule à ciel ouvert, essentiellement en zone d'estivage, en longeant des aires forestières et traverse une zone agricole depuis le hameau de La Ventura. Il ne touche aucune zone à bâtir.

- **Torrent des Lattes**

Ce cours d'eau s'écoule au niveau de la Remointse de la Cretta. Il rejoint le torrent de la Maresse juste avant que ce dernier se jette dans la Borgne d'Arolla, en aval du hameau de La Ventura. À l'exception de trois passages sous route, le cours d'eau s'écoule à ciel ouvert. Il traverse une zone mayen, une zone agricole et trois aires forestières.

- **Torrent de la Bornette**

Alimenté par plusieurs affluents, le torrent prend sa source entre le Mont de l'Etoile et le Basset de la Cretta, passant dans la région de la Remointse de la Cretta pour rejoindre la Borgne d'Arolla au niveau des Haudères. Il comporte 5 passages sous route, le reste du cours d'eau s'écoulant à ciel ouvert. Le torrent touche cinq zones mayens, traverse deux zones agricoles et longe une aire forestière, le reste étant en zone d'estivage.

- **La Borgne de Ferpècle**

Le torrent prend naissance au pied du glacier de Ferpècle et du glacier du Mont Miné. Ce cours d'eau, alimenté par de nombreux affluents, s'écoule depuis le Sud-Est du territoire communal jusqu'au centre de la commune, au niveau des Haudères, où il rejoint la Borgne d'Arolla. Il s'écoule entièrement à ciel ouvert.

La Borgne de Ferpècle débute en zone inculte, traverse des secteurs comprenant de la forêt, des zones agricoles et des zones d'alpage. En ce qui concerne les zones à bâtir, le cours d'eau longe une zone de mayens, traverse une zone de constructions et d'installations publiques et touche plusieurs zones de constructions dans le village des Haudères.

- **Torrent de Mourti**

Le torrent prend naissance au bas du glacier de Moiry, dans la région du Mourti. Il s'écoule en direction du Sud-Ouest à ciel ouvert, à l'exception d'un passage sous route. Il débute en zone inculte, passe en zone d'alpage, traverse une zone agricole et finit en aire forestière. Aucune zone à bâtir n'est concernée.

- **Le Tziné des Hlious**

Le cours d'eau s'écoule entre le hameau de Renoillin et le hameau de Prafleuri en direction du Sud-Sud-Ouest pour rejoindre la Borgne de Ferpècle.

Le tronçon concerné par l'étude est à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Il se situe en aire forestière, puis passe en zone agricole.

- **Le Grand Torrent**

Le torrent prend naissance à l'aval du Col de Bréona, s'écoule en direction du Sud-Sud-Ouest puis prend une direction Sud-Ouest au niveau du Tsalet de Maresse pour rejoindre la Borgne de Ferpècle vers le hameau de Prafleuri. Ce cours d'eau, à ciel ouvert, est alimenté par plusieurs affluents. Il traverse des zones incultes, une zone d'alpage, une aire forestière, une petite zone agricole et une zone de mayens (Mayens de Prafleuri).

- **Torrent de Baubovy**

Le cours d'eau s'écoule dans la région du Bréona en direction du Sud-Ouest et rejoint la Borgne de Ferpècle au niveau du hameau de Prafleuri. À l'exception d'un passage sous route, le torrent de Baubovy est à ciel ouvert. Il débute en zone d'alpage, traverse une aire forestière, continue en zone inculte, puis passe à nouveau en aire forestière en touchant de petites zones agricoles et une zone de mayens (Mayens de Sépey).

- **Torrent de la Tinda**

Il débute en amont du hameau de Bréona, alimenté par plusieurs affluents, et se dirige en direction du Sud-Ouest jusqu'au lieu-dit Le Légeret où il rejoint la Borgne de Ferpècle. En grande partie à ciel ouvert, le torrent est enterré à six reprises en passage sous route. Il traverse une zone d'alpage, une zone de mayens (Mayens de Bréona), des aires forestières et une zone agricole.

- **Torrent du Leigeret**

Le cours d'eau débute au niveau de la forêt de la Tinde et va en direction de l'Ouest. Puis il forme un coude pour s'écouler en direction du Sud-Ouest où traverse le village de la Forclaz pour se jeter dans la Borgne de Ferpècle. Il est essentiellement à ciel ouvert, mais passe en souterrain sous trois routes et est enterré à deux reprises dans le village de la Forclaz. Le torrent passe en zone d'alpage, en aire forestière, en zone agricole, en zone de mayens et en zones d'habitation.

- **Torrent de la Terra**

Débute en amont du village de Forclaz et s'écoule vers le Sud-Ouest en traversant le village et rejoint le Torrent des Hlious au centre du village de la Forclaz. Il est majoritairement à ciel ouvert, à l'exception de 11 passages sous route. Il traverse une zone d'alpage, des aires forestières, une zone agricole, une zone de mayens et des zones à bâtir (habitations et village).

- **Torrent des Hlious**

Dans la continuation du torrent de la Terra, il se dirige depuis le village de la Forclaz en direction du Sud-Ouest pour rejoindre la Borgne de Ferpècle à l'Est des Haudères. Il comporte 2 passages sous route, le reste du cours d'eau étant à ciel ouvert. Le torrent traverse une zone de centre du village, une zone d'habitation, puis s'écoule entièrement en zone agricole en passant à proximité d'une zone de dépôt de matériaux.

- **La Borgne**

La Borgne d'Arolla et la Borgne de Ferpècle se rejoignent au niveau du village des Haudères pour former La Borgne. Cette dernière est entièrement à ciel ouvert et s'écoule en direction du nord-Ouest jusqu'à la limite nord de la commune d'Evolène. Elle est alimentée par de nombreux affluents provenant des co-teaux en rive droite comme en rive gauche.

Au niveau des Haudères, La Borgne se trouve en zone agricole, passant à proximité de zones à bâtir et traversant une zone d'extraction. Au niveau du village de La Tour, elle est en zone agricole, touche ou traverse des aires forestières et passe à proximité d'une zone d'affectation différée. À Evolène, le cours d'eau longe le village en zone agricole souvent bordée par de la forêt, passant à proximité de zones d'habitation ainsi qu'une zone destinée à la pratique des activités sportives. Entre Evolène et la limite nord de la commune, la Borgne s'écoule majoritairement en aire forestière, touchant quelques zones agricoles. Par contre, elle n'implique aucune autre zone à bâtir à l'exception de 2 zones de mayens (La Viettaz et Le Crou) où le cours d'eau passe à proximité.

- **Les Torrents**

Alimenté par quelques affluents, ce torrent prend naissance au niveau des Mayens de la Cretta et s'écoule en direction de l'est pour rejoindre la Borgne en amont des Flaches. Il débute en zone mayens, passe en zone agricole, traverse une nouvelle zone mayens puis retourne en zone agricole en empiétant sur 4 aires forestières.

La partie du torrent concernée par le projet s'écoule majoritairement à ciel ouvert, avec 4 passages en souterrain en niveau des routes. Elle se trouve essentiellement en zone agricole, traversant une zone mayens (Farquèses) ainsi que 4 aires forestières.

- **Torrent de Berthé-Tsampion**

Il prend naissance à la Remointse du Tsaté et s'écoule en direction de l'Ouest-Sud-Ouest en traversant le hameau du Tsaté, de Motau, Les Coulayes et le village de Molignon, puis rejoint la Borgne. Le torrent est essentiellement à ciel ouvert, à l'exception de 10 passages sous route. Il débute en zone d'alpage puis, jusqu'au village de Molignon où il traverse des zones d'habitation, il est essentiellement en zone forêt, touchant des zones agricoles ainsi que deux zones mayens. Le cours d'eau passe également à proximité de zones d'habitation du village des Coulayes.

- **Torrent du Perri**

Débute à l'amont du Plan de Boë et se dirige en direction du Sud-Ouest jusqu'à la Borgne au nord du village de Molignon. Il circule à ciel ouvert en passant sous la route au hameau de Taillau. Ce cours d'eau traverse des aires agricoles, des aires forestières, coupe une zone de mayens (Mayens du Tsaté) ainsi que des zones d'habitation aux Coulayes et à Molignon.

- **Voullisson**

Ce cours d'eau se trouve en rive gauche de la Borgne, au niveau du hameau de Laveintse. Il s'écoule principalement à ciel ouvert, comportant un passage enterré sous la route vers la Borgne. Il débute en zone mayens (Oullison), traverse une aire forestière puis rejoint une zone agricole.

- **Torrent de la Clièva**

Le torrent prend naissance en amont du hameau de Taillau et s'écoule à ciel ouvert en direction du Sud-Ouest jusqu'à la Borgne. Seuls deux passages sous route sont en souterrain. Le torrent se trouve essentiellement en zone agricole, touchant deux petites aires forestières et traverse une zone d'habitation à Taillau.

- **Torrent de la Crettaz**

Le cours d'eau, alimenté par quelques affluents, débute au niveau des Mayens de la Cretta et se dirige vers le Nord-Est pour se jeter dans la Borgne à la hauteur du village de La Tour. S'il s'écoule principalement à ciel ouvert, il est enterré à sept reprises en passage sous route. Le torrent est à cheval entre des aires agricoles et des aires forestières et traverse une zone de mayens (Mayens de la Cretta).

- **Torrent de la Sage (partielle)**

Le torrent prend sa source vers la Pointe du Tsaté, s'écoule en direction du Sud-Ouest en effectuant des méandres jusqu'au village de la Sage, puis se dirige vers le Ouest-Nord-Ouest jusqu'à la Borgne à la hauteur du hameau de La Confraric. À l'exception de six passages sous route, ce cours d'eau est à ciel ouvert. Il débute en zone d'alpage, continue en zone inculte en longeant une aire forestière, puis traverse des zones agricoles, une nouvelle aire forestière et des zones à bâtir (zones d'habitation, zone destinée à la pratique d'activités sportives, zone d'affectation différée).

- **Torrent du Prélet**

Ce cours d'eau correspond à un affluent du torrent du Bréquet. Il débute au niveau du hameau du Prélet et termine sa course dans le torrent du Bréquet à la hauteur du village de la Sage. Il est enterré à deux reprises en passage sous route et passe en zone agricole en touchant quelques zones forêt.

- **Torrent du Bréquet**

Alimenté par de nombreux affluents qui prennent source dans le Plan Bernard, ce torrent s'écoule en direction du Sud-Ouest jusqu'à la Borgne à la hauteur du hameau de Confraric. Majoritairement à ciel ouvert, il est enterré huit fois pour des passages sous route. Le torrent est essentiellement en zone agricole et touche deux aires forestières. Il passe à proximité de zones à bâtir (La Sage, le Borza, La Confraric), mais celles-ci ne devraient pas être touchées par l'ERE.

- **La Tsarmette**

Ce cours d'eau prend naissance dans la région du Prélet. Il s'écoule à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route en direction du Sud-Ouest pour rejoindre le Torrent du Bréquet. Il se trouve entièrement en zone agricole, empiétant une aire forestière.

- **Le Pétérey**

Le torrent débute en aval de la Pointe du Prélet et se dirige vers le Sud-Ouest pour rejoindre le torrent des Maures en passant par le village de Villaz. Il comporte 6 passages sous route, le reste du cours d'eau étant à ciel ouvert. Il débute en zone d'alpage, continue en zone inculte puis traverse une zone agricole dans laquelle se trouvent des surfaces boisées. Le cours d'eau longe ces surfaces. Il passe également à proximité de zones à bâtir (Villaz et Le Borza). Mais celles-ci ne devraient pas être touchées par l'ERE.

- **Torrent des Maures**

Le cours d'eau prend naissance à l'aval du col de Torrent dans la région du Cotter. Alimenté par quelques affluents en rive droite, il s'écoule en direction du Sud-Ouest, passant par le village de Villaz, et rejoint la Borgne. Il s'écoule majoritairement à ciel ouvert avec 8 passages sous route. Il traverse une zone d'alpage, une zone de mayens (Mayens de Cotter) et des zones agricoles en touchant quelques secteurs boisés. Il passe à proximité d'une zone d'habitation à Villaz, mais elle n'est pas directement concernée par l'ERE.

- **Torrent des Luasses**

Le torrent débute au niveau des Mayens de Cotter et s'écoule en direction du Sud-Ouest jusqu'à la Via ferrata au sud des Prés de Villaz où le cours d'eau bifurque vers l'Ouest-Sud-Ouest pour terminer dans la Borgne. À l'exception de 4 passages sous route, le torrent est à ciel ouvert. Il passe en zone de mayens (Mayens de Cotter), en grande partie en zone agricole, traverse une zone inculte et une aire forestière.

- **Les Luasses**

Le cours d'eau s'écoule en aval des Mayens de Cotter en direction du Sud-Sud-Ouest. Il est à ciel ouvert à l'exception de 6 passages sous route. Il passe en majeure partie en zone agricole, mais traverse une zone de mayens (Mayens de Cotter), une zone inculte et une partie d'une aire forestière.

- **Le Tsàble Dreics**

Il s'écoule en aval du Mel de la Niva en direction du Nord-Est pour rejoindre la Borgne au niveau du village d'Evolène. Il est entièrement à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Le torrent se trouve en aire forestière en zone agricole touchant également 2 surfaces boisées.

- **L'Evolène**

Ce cours d'eau circule dans le village d'Evolène et se jette dans la Borgne. Il comporte deux passages sous route et une partie enterrée au cœur du village d'Evolène. Il traverse des zones agricoles ainsi que des zones à bâtir (zones d'habitations, zone de centre des villages, zone extensive du vieux village).

- **Le Tziné de la Cretta**

Le torrent débute à l'aval du Mel de la Niva au niveau de l'A Vieille et se dirige en direction du Nord-Est dans la région de l'Arbey pour rejoindre la Borgne à la hauteur du village d'Evolène. Il comporte trois passages sous route, le reste du cours d'eau étant à ciel ouvert. Le torrent traverse une zone inculte, une zone d'alpage, des aires forestières et surfaces boisées, une zone agricole, une zone de mayens, et une petite zone destinée au domaine skiable.

- **Tziné d'Arbey**

Ce cours d'eau, qui correspondant à un affluent du Tziné de la Cretta, s'écoule parallèlement en amont de ce dernier pour le rejoindre avant le village d'Evolène. Il est essentiellement à ciel ouvert, comportant deux passages sous route. Il traverse une zone d'alpage, une aire forestière, longue et traverse une surface boisée se trouvant dans une zone agricole. Il ne concerne aucune zone à bâtir, mais passe à proximité d'une zone de mayens.

- **Torrent de Martemo**

Le cours d'eau débute en amont de Martemo et s'écoule en direction du Sud-Ouest, puis forme un coude pour prendre une direction Nord-Ouest jusqu'à la hauteur de Martemo où le torrent se jette dans la Borgne. Il circule à ciel ouvert à l'exception d'un passage sous route. Il passe en zone d'alpage, en aire forestière, en zone agricole et touche quelques surfaces boisées. Concernant les zones à bâtir, le torrent traverse une zone d'extraction et passe à proximité d'une zone de dépôt des matériaux.

- **Torrent de la Bousille**

Ce torrent prend naissance dans la région du Volovron, au-dessus du hameau de Berso et s'écoule en direction du Sud-Sud-Ouest pour rejoindre la Borgne en amont du village de Lana. S'il est majoritairement à ciel ouvert, il comporte 4 passages sous route. Il passe en zone de mayens (Berso), en aire forestière et surfaces boisées, sur une petite partie affectée en zone agricole, traverse une zone de dépôt des matériaux et passe à proximité d'une zone de constructions et d'installations publiques.

- **Le Merdechon**

Alimenté par quelques affluents qui prennent leur source au pied du glacier de Vouasson, Le Merdechon s'écoule en direction du Nord-Nord-Est jusqu'au Pas de l'Arpilles, puis bifurque légèrement pour prendre une direction Nord-Est pour rejoindre la Borgne au nord du hameau de Lana. De nombreux autres affluents alimentent le Merdechon sur tout son tracé, tant en rive gauche qu'en rive droite du cours d'eau. Il circule à ciel ouvert et passe en zone d'alpage, en zone inculte, en aire forestière et surface boisée. Il passe à proximité d'une zone de mayens (Vernece).

Étendues d'eau :

- **Le Lac Bleu**

Le Lac Bleu se trouve à l'Ouest du hameau du Louché et est alimenté par une décharge du torrent Dèchèna. Il est classé en zone d'alpage.

- **La Gouille d'Arolla**

Ce plan d'eau, situé à proximité du hameau de La gouille est alimenté par le Torrent de la Gouille. Il se trouve en zone de pâturage et de fauches, en limite d'une zone à bâtir (zone centre du village).

- **Le Plan d'eau d'Arbey**

Cette étendue d'eau se situe à proximité direct du hameau d'Arbey. Il est majoritairement classé en zone agricole mais empiète sur une zone de mayens.

4.4 Détermination de l'ERE sur les cours d'eau et étendues d'eau retenus

4.4.1 Découpage des cours d'eau et étendues d'eau soumis à l'ERE en tronçons

Les tronçons ont été définis selon les principales modifications écomorphologiques des cours d'eau. **287 tronçons** ont été définis pour les cours d'eau retenus. Sur ce total, 188 tronçons comportent un ERE alors que 99 ne comportent pas d'ERE. Ces tronçons sont répartis comme suit :

Tableau 1 Découpage des cours d'eau et étendues d'eau en tronçons (nombre total, tronçons avec ERE, tronçons sans ERE)

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon	Nombre de tronçons définis	Nombre de tronçons avec ERE	Nombre de tronçons sans ERE
La Borgne d'Arolla	6083-LBA0X	14	13	1
Plan de l'Or	6083-PDO0X	3	3	0
Torrent de Tijores Nouves	6083-TIN0X	4	2	2
Torrent du Redoute de la Zau	6083-RDZ0X	6	2	4
Plache	6083-PLA0X	4	4	0
Le Colliau	6083-COL0X	4	2	2
Torrent d'Arolla	6083-TDA0X	5	4	1
Torrent Blanc	6083-TOB0X	3	1	2
Torrent de Tsalion	6083-TSA0X	3	1	2
Torrent du Grand Tsalè	6083-TGT0X	2	1	1
Torrent de la Monta	6083-TMO0X	3	1	2
Le Pacot	6083-LPA0X	4	2	2
La Réchéric	6083-LAR0X	2	1	1
Torrent des Mountchochis	6083-TDM0X	4	1	3
Les Nicolières	6083-LNI0X	1	1	0
Les Flans	6083-LFL0X	1	1	0
Torrent du Lagec	6083-LAG0X	3	1	2
Renoillin	6083-REN0X	11	11	0
Torrent du Perroc	6083-PER0X	7	4	3
Torrent Dèchèna	6083-DEC0X	4	1	3
Le Viau	6083-VIA0X	3	1	2
Torrent des Coulâyes	6083-COU0X	3	1	2
Les Coumouches	6083-LCO0X	4	1	3
Torrent de la Gouille	6083-TGO0X	2	2	0

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon	Nombre de tronçons définis	Nombre de tronçons avec ERE	Nombre de tronçons sans ERE
La Lue Torreina	6083-LLT0X	2	1	1
Torrent des Sébexes	6083-TDS0X	3	1	2
Torrent de Veisivi	6083-TDV0X	5	1	4
Le Chaledèt	6083-CHA0X	3	2	1
Torrent de la Tachonire	6083-TAC0X	3	1	2
Torrent de la Maresse	6083-MAR0X	3	1	2
Torrent des Lattes	6083-TDL0X	3	3	0
Torrent de la Bornette	6083-TBO0X	5	3	2
La Borgne de Ferpècle	6083-LBF0X	6	4	2
Torrent de Mourti	6083-MOU0X	3	2	1
Le Tziné des Hlious	6083-TDH0X	2	1	1
Le Grand Torrent	6083-LGT0X	6	2	4
Torrent de Baubovy	6083-BAU0X	4	1	3
Torrent de la Tinda	6083-TTI0X	4	3	1
Torrent du Leigeret	6083-LEI0X	10	7	3
Torrent de la Terra	6083-TER0X	7	6	1
Torrent des Hlious	6083-HLI0X	1	1	0
La Borgne	6083-BOR0X	9	8	1
Les Torrents	6083-TOR0X	2	2	0
Torrent de Berthé-Tsampion	6083-BET0X	5	4	1
Torrent du Perri	6083-TPE0X	8	5	3
Voullisson	6083-VOU0X	1	1	0
Torrent de la Clièva	6083-CLI0X	9	7	2
Torrent de la Crettaz	6083-CRE0X	5	4	1
Torrent de la Sage	6083-SAG0X	6	4	2
Torrent du Prélet	6083-PRE0X	6	3	3
Torrent du Bréquet	6083-BRE0X	8	6	2
La Tsarmette	6083-LAT0X	2	1	1
Le Pétérey	6083-PET0X	6	4	2
Torrent des Maures	6083-MAU0X	6	5	1

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon	Nombre de tronçons définis	Nombre de tronçons avec ERE	Nombre de tronçons sans ERE
Torrent des Luasses	6083-TLU0X	4	4	0
Les Luasses	6083-LUA0X	4	2	2
Le Tsâble Dreics	6083-LTD0X	2	2	0
L'Evolène	6083-EVO0X	8	6	2
Le Tziné de la Cretta	6083-TDC0X	5	3	2
Tziné d'Arbey	6083-TAR0X	4	2	2
Torrent de Martemo	6083-TMA0X	3	2	1
Torrent de la Bousille	6083-BOU0X	4	4	0
Le Merdechon	6083-MER0X	6	3	3
Le Lac Bleu	6083-LLB0X	1	1	0
La Gouille d'Arolla	6083-LGA0X	1	1	0
Le Plan d'eau d'Arbey	6083-PDA0X	1	1	0
Le Grand Torrent (St-Martin)	6083-GTO0X	1	1	0
		287	188	99

4.4.2 Délimitation de l'ERE

Selon les caractéristiques mentionnées aux chapitres 3.1 et 3.2 (renoncement à la définition de l'ERE), l'ERE n'a pas été déterminé sur l'entier des tronçons définis ci-dessus.

Cours d'eau situés en région d'estivage ou plus en altitude

Une grande partie des cours d'eau retenus pour cette étude prennent source en altitude ou en région d'estivage. Le tableau suivant indique les tronçons se trouvant en région d'estivage ou plus en altitude. Selon l'art. 41a al. 5 OEaux, ces tronçons ne nécessitent pas d'un ERE.

Tableau 2 Tronçons de cours d'eau retenus situés en région d'estivage ou plus en altitude, non soumis à l'ERE

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon
Torrent de Tijores Nouves	6083-TIN04
Torrent du Redoute de la Zau	6083-RDZ06
	6083-RDZ05
	6083-RDZ04
Le Colliau	6083-COL04
Torrent Blanc	6083-TOB03
	6083-TOB02
Torrent de Tsalion	6083-TSA03
Torrent de la Monta	6083-TMO03
Le Pacot	6083-LPA04

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon
La Réchéric	6083-LAR02
Torrent des Mountchochis	6083-TDM04
	6083-TDM03
	6083-TDM02
Torrent du Lagec	6083-LAG03
	6083-LAG02
Torrent du Perroc	6083-PER07
	6083-PER06
	6083-PER03
Torrent Dèchèna	6083-DEC04
	6083-DEC03
	6083-DEC02
Le Viau	6083-VIA03
	6083-VIA02
Torrent des Coulâyes	6083-COU03
	6083-COU02
Les Coumouches	6083-LCO04
	6083-LCO03
Torrent des Sébexes	6083-TDS03
Torrent de Veisivi	6083-TDV05
	6083-TDV04
	6083-TDV03
	6083-TDV02
Le Chaledèt	6083-CHA03
Torrent de la Tachonire	6083-TAC03
Torrent de la Maresse	6083-MAR03
	6083-MAR02
Torrent de la Bornette	6083-TBO05
	6083-TBO04
La Borgne de Ferpècle	6083-LBF06
	6083-LBF05
Torrent de Mourti	6083-MOU03
Le Grand Torrent	6083-LGT06
	6083-LGT05
Torrent de Baubovy	6083-BAU04
	6083-BAU02
Torrent de la Tinda	6083-TTI04

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon
Torrent du Leigeret	6083-LEI08
Torrent de la Terra	6083-TER07
Torrent de Berthé-Tsampion	6083-BET05
Torrent du Perri	6083-TPE08
	6083-TPE07
Torrent de la Sage	6083-SAG06
Torrent de la Sage	6083-SAG05
Torrent du Prélet	6083-PRE06
Torrent du Bréquet	6083-BRE08
Torrent du Bréquet	6083-BRE07
La Tsarmette	6083-LAT02
Le Pétérey	6083-PET06
Le Pétérey	6083-PET05
Torrent des Maures	6083-MAU06
Les Luasses	6083-LUA02
Le Tziné de la Cretta	6083-TDC05
Tziné d'Arbey	6083-TAR04
Torrent de Martemo	6083-TMA03
Le Merdechon	6083-MER06
	6083-MER05

Cours d'eau situés en forêt

Les tronçons figurant dans le tableau ci-après traversent des zones forêt et ne nécessitent pas d'ERE. Toutefois, l'ERE a été déterminé pour les tronçons de cours d'eau situés partiellement dans l'aire forestière et en zone à bâtir, car des demandes de défrichement peuvent être autorisées lors de projets de construction.

Tableau 3 Tronçons retenus situés en forêt, non soumis à l'ERE

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon
La Borgne d'Arolla	6083-LBA05
Torrent de Tijores Noûves	6083-TIN03
Le Colliau	6083-COL03
Torrent de Tsalion	6083-TSA02
Torrent du Grand Tsalè	6083-TGT02
Torrent de la Monta	6083-TMO02
Le Pacot	6083-LPA03
Les Coumouches	6083-LCO02
La Lue Torreina	6083-LLT02
Torrent des Sébexes	6083-TDS02
Torrent de la Tachonire	6083-TAC02
Le Tziné des Hlious	6083-TDH02
Le Grand Torrent	6083-LGT04
	6083-LGT02
Torrent de Baubovy	6083-BAU03
Torrent du Leigeret	6083-LEI07
La Borgne	6083-BOR05
Torrent de la Crettaz	6083-CRE05
Torrent de la Clièva	6083-CLI09
Torrent du Prélet	6083-PRE05
Les Luasses	6083-LUA01
Le Tziné de la Cretta	6083-TDC04
Le Tziné d'Arbey	6083-TAR03
Le Merdechon	6083-MER04

Cours d'eau enterrés de manière irréversible

Majoritairement, les cours d'eaux retenus coulent à ciel ouvert. Les tronçons constitués de conduites souterraines servent, pour la plupart, aux passages sous-routes ou à la traversée des villages.

L'ERE est défini pour tous les tronçons de cours d'eau concernés par cette étude, mais il est possible de renoncer à sa délimitation pour les tronçons enterrés de manière irréversible dont la remise à ciel ouvert est disproportionnée (coûts ou manque de place disponible). Ainsi, l'ERE n'a pas été défini pour les tronçons de cours suivants, pour lesquels aucune remise à ciel ouvert n'est possible.

Tableau 4 Tronçons de cours d'eau enterrés, non soumis à l'ERE

Nom du cours d'eau / étendue d'eau	Nom du tronçon
Torrent du Redoute de la Zau	6083-RDZ02
Torrent d'Arolla	6083-TDA03
Torrent du Leigeret	6083-LEI03
Torrent du Perri	6083-TPE04
Torrent de la Clièva	6083-CLI02
Torrent du Prélet	6083-PRE02
L'Evolène	6083-EVO07
	6083-EVO04

5. Détermination de l'ERE selon l'OEaux

L'ERE des cours d'eau et étendues d'eau concernés est représenté en **Pièce 3**.

5.1 Espace réservé aux eaux

5.1.1 Cours d'eau

La détermination de l'ERE minimal pour les cours d'eau est calculée selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (art. 41a OEaux), qui stipule que si le cours d'eau se situe en-dehors des zones protégées au niveau fédéral, la largeur de l'ERE mesure au moins :

- 11m lorsque le lit naturel du cours d'eau est inférieur à 2m ;
- 2,5X la largeur du lit + 7m lorsque le lit naturel du cours d'eau mesure entre 2 et 15m.

Par ailleurs, les tronçons suivants : LBA14, LBA08, PDO01, REN01, REN02, PER01, PER04, LBF04, MOU01, BOR07, SAG01, BRE01, MAU01, TLU01, LTD01, EVO01 et TDC01 se trouvent en zone alluviale d'importance fédérale. Selon l'art. 41a al.1, l'ERE pour ces cours d'eau mesure au moins :

- 11m lorsque le lit naturel du cours d'eau est inférieur à 1m ;
- 6X la largeur du lit+ 5m lorsque le lit naturel mesure entre 1 et 5m ;
- La largeur du lit + 30m lorsque le lit naturel du cours d'eau est supérieur à 5m.

Les largeurs du lit naturel ont été mesurées ou calculées sur cette base, particulièrement dans les zones à bâtir. Le tableau suivant indique la largeur naturelle du fond de lit mesurée et la largeur de l'ERE pour chacun des cours d'eau considérés dans cette étude. À noter que la notification « Torrent entier » signifie que tout le torrent est concerné par les largeurs de fond du lit données, mais que seuls les tronçons du torrent avec ERE existante sont concernés par la largeur de l'ERE.

Tableau 5 Largeur des cours d'eau retenus et de leur ERE

Nom du cours d'eau	Nom du tronçon	Largeur du fond du lit naturel [m]	Largeur de l'ERE [m]
La Borgne d'Arolla	6083-LBA14	Zone alluviale	Adapté à la zone alluviale
	6083-LBA13	11	34.5
	6083-LBA12	30	60
	6083-LBA11	14	42
	6083-LBA10	50	80
	6083-LBA09	14	42
	6083-LBA08	Zone alluviale	63 à 240 - adapté à la zone alluviale
	6083-LBA07	15	44.5
	6083-LBA06	15	44.5
	6083-LBA04 à 6083-LBA02	15	44.5
	6083-LBA01	10	32 à 44
Plan de l'Or	6083-PDO03	2	12
	6083-PDO02	4	17
	6083-PDO01	4 (en zone alluviale)	29
Torrent de Tijores Noûves	6083-TIN02	12	37
	6083-TIN01	18	48
Torrent du Redoute de la Zau	Torrent entier	2	12
Plache	Torrent entier	1	11
Le Colliau	Torrent entier	2	12
Torrent d'Arolla	Torrent entier	1	11
Torrent Blanc	Torrent entier	1	11
Torrent de Tsalion	Torrent entier	1	11
Torrent du Grand Tsalè	Torrent entier	1	11
Torrent de la Monta	Torrent entier	1	11
Le Pacot	Torrent entier	1	11
La Réchéric	Torrent entier	1	11
Torrent des Mountchochis	Torrent entier	1	11
Les Nicolières	Torrent entier	1	11
Les Flans	Torrent entier	1	11
Torrent du Lagec	Torrent entier	3	14.5
Renoillin	6083-REN03 à 6083-REN11	1	11
	6083-REN01 et REN02	1 (en zone alluviale)	11
Torrent du Perroc	6083-PER02	4.5	18.25
	6083-PER04 et PER01	4.5 (en zone alluviale)	32
	6083-PER05	1	11
Torrent Dèchèna	Torrent entier	5	19.5
Le Viau	Torrent entier	3	14.5

Nom du cours d'eau	Nom du tronçon	Largeur du fond du lit naturel [m]	Largeur de l'ERE [m]
Torrent des Coulâyes	Torrent entier	4	17
Les Coumouches	Torrent entier	1	11
Torrent de la Gouille	6083-TGO02	1	11
	6083-TGO01	3	14.5
La Lue Torreina	Torrent entier	1	11
Torrent des Sébexes	Torrent entier	3.5	15.75
Torrent de Veisivi	Torrent entier	3.5	15.75
Le Chaledèt	Torrent entier	3.5	15.75
Torrent de la Tachonire	Torrent entier	1	11
Torrent de la Maresse	Torrent entier	7	24.5
Torrent des Lattes	Torrent entier	1	11
Torrent de la Bornette	6083-TBO03	5	19.5
	6083-TBO02 et 6083-TBO01	3	14.5
La Borgne de Ferpècle	6083-LBF04	Zone alluviale	Au minimum 50 - adapté à la zone alluviale
	6083-LBF03	20	50
	6083-LBF02	12	37
	6083-LBF01	11	34.5 à 41.5
Torrent de Mourti	6083-MOU02	3.5	15.75
	6083-MOU01	3.5 (zone alluviale)	26
Le Tziné des Hlious	Torrent entier	1	11
Le Grand Torrent	Torrent entier	2	12
Torrent de Baubovy	Torrent entier	2	12
Torrent de la Tinda	6083-TTI03	1	11
	6083-TTI01 et 6083-TTI02	2	12
Torrent du Leigeret	6083-LEI01 à 6083-LEI02 et 6083-LEI04 à 6083-LEI08	1	11
Torrent de la Terra	Torrent entier	1	11
Torrent des Hlious	Torrent entier	1	11

Nom du cours d'eau	Nom du tronçon	Largeur du fond du lit naturel [m]	Largeur de l'ERE [m]
La Borgne	6083-BOR09	12	37 à 55 (élargissement au niveau de la confluence)
	6083-BOR08	12	37
	6083-BOR07	15 - zone alluviale	70 à 130 - adapté à la zone alluviale
	6083-BOR06	15	44.5
	6083-BOR02 à 6083-BOR04	15	44.5
	6083-BOR01	7	24.5
Les Torrents	Torrent entier	1	11
Torrent de Berthé-Tsampion	6083-BET04 et 6083BET03	1	11
	6083-BET02	2	12
	6083-BET01	1	11
Torrent du Perri	Torrent entier	1	11
Voullisson	Torrent entier	1	11
Torrent de la Clièva	Torrent entier	1	11
Torrent de la Crettaz	6083-CRE04	1	11
	6083-CRE01 à 6083-CRE03	2	12
Torrent de la Sage	6083-SAG02 à 6083-SAG04	3	14.5
Torrent de la Sage	6083SAG01	3 (en zone alluviale)	23
Torrent du Prélet	Torrent entier	1	11
Torrent du Bréquet	6083-BRE02 à 6083-BRE06	3	14.5
	6083-BRE01	3 (en zone alluviale)	23
La Tsarmette	Torrent entier	2	12
Le Pétérey	Torrent entier	3	14.5
Torrent des Maures	6083-MAU02 à 6083-MAU05	3	14.5
	6083-MAU01	3 (en zone alluviale)	23
Torrent des Luasses	6083-TLU02 à 6083-TLU04	1	11
Torrent des Luasses	6083-TLU01	1 (en zone alluviale)	11
Les Luasses	Torrent entier	1	11
Le Tsâble Dreics	6083-LTD02	1	11
	6083-LTD01	1 (en zone alluviale)	11

Nom du cours d'eau	Nom du tronçon	Largeur du fond du lit naturel [m]	Largeur de l'ERE [m]
L'Evolène	6083-EVO08	2	12
	6083-EVO02, 6083-EVO03, 6083-EVO05 et 6083-EVO06	1	11
L'Evolène	6083-EVO01	1 (en zone alluviale)	11
Le Tziné de la Cretta	6083-TDC02 et 6083-TDC03	5	19.5
	6083-TDC01	5 (en zone alluviale)	35
Tziné d'Arbey	Torrent entier	5	19.5
Torrent de Martemo	Torrent entier	9	29.5
Torrent de la Bousille	Torrent entier	1	11
Le Merdechon	Torrent entier	7	24.5
Le Grand Torrent (St-Martin)	6083-GTO01	3	14.5

5.1.2 Étendues d'eau

La détermination de l'ERE pour les étendues d'eau est calculée selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (art. 41b OEaux), qui stipule que la largeur de l'ERE minimal est fixée à 15m à partir de la rive.

Sur le territoire communal d'Evolène, un ERE de 15m est déterminé pour les étendues d'eau suivantes :

- Le Lac Bleu, situé à l'Ouest du hameau du Louché ;
- La Gouille d'Arolla, située au Nord du hameau de La Gouille ;
- Le Plan d'eau d'Arbey, situé à proximité du hameau d'Arbey.

Cet espace doit assurer la protection contre les crues, la mise en place d'un projet de revitalisation, la préservation d'intérêts prépondérants de la protection de la nature et du paysage et l'utilisation des eaux.

Tableau 6 Largeur de l'ERE des étendues d'eau retenues

Nom de l'étendue d'eau	Nom du tronçon	Largeur de l'ERE [m]
Le Lac Bleu	6083-LLB01	15
La Gouille d'Arolla	6083-LGA01	15
Le Plan d'eau d'Arbey	6083-PDA01	15

5.2 Adaptations de l'ERE

5.2.1 Adaptations sur les cours d'eau

Une réduction de l'ERE n'a été réalisée sur l'ensemble des tronçons.

Des agrandissements ponctuels de l'ERE ont été effectués au niveau :

- De la zone alluviale de La Borgne en amont d'Arolla (tronçon LBA14) : la largeur de l'ERE est adaptée au contour de la zone alluviale répertoriée dans l'inventaire fédéral (état au 29 mai 2018). L'ERE a été ponctuellement réduit au droit de l'héliport et de la place de dépôt provisoire de l'usine de pompage d'Arolla Grande Dixence, mais il respecte l'ERE minimal de 90m déterminé selon l'art. 41a al. 1 OEaux.
- De la zone alluviale de Pramousse-Satarma (tronçon LBA08) : un projet de sécurisation et de revitalisation de la Borgne d'Arolla est en cours. La largeur de l'ERE a été adaptée à la zone cœur de la zone alluviale. Sur la partie aval du tronçon, l'ERE a été adapté pour englober le sommet de talus avec une distance de 3m vers l'amont afin de faire tampon entre les prés et les milieux naturels riverains et de garantir une réserve en cas d'érosion.
- De la zone alluviale de Salay (tronçon LBF04) : la largeur de l'ERE est adaptée au cœur de la zone alluviale qui est d'importance fédérale, avec conservation d'une bande de rive minimale de 15m de part et d'autre du lit actif pour conserver une réserve en cas d'érosion et jouer un rôle de corridor écologique. L'ERE fait au moins 50m de large (correspondant à un lit naturel de 20m selon l'art. 41a al.1 OEaux).
- De la confluence des Borgnes d'Arolla et de la Borgne de Ferpècle (tronçons BOR09, LBA01 et LBF01) : un projet de revitalisation de la confluence est en cours. La largeur de l'ERE a été adaptée au besoin de ce projet. Au droit du projet de revitalisation, l'ERE respecte l'art. 41a al. 1 OEaux (41.5m) à l'exception d'un tronçon d'environ 50m en amont du pont de la route de la Digue (LBF01), ce tronçon a une largeur minimale de 38 m, ce qui respecte l'ERE selon l'art. 41a al. 2 de 34.5m. De plus, un désaxement de l'ERE a été réalisé là où cela était possible en se reportant sur les parcelles communales afin de réduire l'impact sur les parcelles agricole.
- De la zone alluviale de Lotrey (tronçon BOR07) : la zone alluviale de Lotrey est d'importance fédérale. Un projet de revitalisation et de renaturation des milieux humides est en cours. La largeur de l'ERE a été adaptée à la zone cœur de la zone alluviale en considérant une bande tampon de 3 m entre la zone cœur et l'ERE et en considérant également le projet de revitalisation et de renaturation en cours. L'ERE minimal est de 70m, ce qui est supérieur à l'ERE minimal de 45 m déterminé selon l'art. 41a al. 1 OEaux

Comme indiqué plus haut, une réduction de l'ERE a été réalisée au droit de l'héliport et de la place de dépôt provisoire de l'usine de pompage d'Arolla Grande Dixence (LBA14). Il s'agit de l'unique réduction de l'ERE réalisée sur l'ensemble des tronçons.

Plusieurs désaxements de l'ERE ont été réalisés :

- D'Arolla à la Monta (tronçon LBA11) : l'ERE a été légèrement désaxer sur la parcelle communale en rive gauche pour sortir la parcelle du camping d'Arolla de l'ERE.
- De la confluence des Borgnes d'Arolla et de la Borgne de Ferpècle (tronçons BOR09, LBA01 et LBF01) et tronçon aval (BOR08) : l'ERE a été désaxé là où cela était possible en prenant sur les parcelles communales de manière à réduire l'impact sur les parcelles agricoles.
- L'Evolène en dessous d'Evolène, à la hauteur de la Route de la Gare (tronçon EVO03) : l'ERE a été désaxé en direction de la rive gauche en prévision de la création d'étangs qui existaient par le passé (élevage piscicole, en rive gauche, dans le coude à l'aval de la route de la Gare).

En ce qui concerne la zone alluviale de Ferpècle, cette dernière se trouvant en zone inculte, la définition d'un ERE n'est pas nécessaire.

L'annexe D montre l'emprise de l'ERE par rapport aux zones alluviales d'importance nationale.

5.2.2 Adaptations sur les étendues d'eau

Aucune adaptation de l'ERE (réduction, désaxement, agrandissement) n'a été réalisée sur les étendues d'eau retenues dans cette étude.

5.2.3 Conséquences de l'ERE sur les constructions existantes

Les constructions se trouvant partiellement ou complètement dans l'ERE peuvent être conservées et rénovées, car la situation acquise est garantie pour toute construction érigée légalement avant l'entrée en force de l'ERE. Par contre, aucun agrandissement de bâtiment ou partie de bâtiment situé(e) dans l'ERE n'est admis (toute éventuelle extension du bâtiment reste possible sur les parties se trouvant en-dehors de l'ERE).

6. Conséquences et conclusion

Étant donné la révision de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau qui impose la mise en place d'espaces réservés aux eaux superficielles, la commune d'Evolène souhaite déterminer ces espaces sur l'ensemble de son territoire communal.

Un ERE a donc été fixé pour les tronçons de torrents concernés qui ne sont pas situés en altitude ou en zone d'estivage, se trouvant en-dehors de l'aire forestière et qui ne sont pas enterrés sur une grande distance (comme stipulé dans l'art 41a al. 5 OEaux). L'ERE définit tout au long des tronçons retenus pour cette étude va de 11m à 90m, selon les largeurs du lit naturel de ces torrents. Les seules adaptations faites sur les cours d'eau concernent l'augmentation de l'ERE au niveau de la zone alluviale de La Borgne en amont d'Arolla, de la zone alluviale de Pramousse - Satarma, de la zone alluviale de Salay, de la confluence des 2 Borgnes et de la zone alluviale de Lotrey. Une réduction de l'ERE a été réalisée au droit de l'héliport et de la place de dépôt provisoire de l'usine de pompage d'Arolla Grande Dixence. Des désaxements pour réduire l'impact sur les parcelles agricoles et privées ont été réalisés sur les tronçons suivants : d'Arolla à la Monta (LBA11), sur les tronçons de la confluence des deux Borgnes et à l'aval de celle-ci (BOR09, LBA01, LBF01 et BOR08, et sur le tronçon EVO03 du torrent de l'Evoléna en aval d'Evolène.

En ce qui concerne les étendues d'eau, l'ERE minimal de 15 m (selon l'art. 41b OEaux) a été défini pour chaque plan d'eau retenu, soit La Gouille d'Arolla, le Lac Bleu et le Plan d'eau d'Arbey. Aucune adaptation de l'ERE n'a été effectuée pour ces tronçons.

7. Impressum

Sion, le 14 septembre 2022

Collaborateurs/trices ayant participé au projet

Claudine Berthod, Hydrogéologue, dipl CHYN

Estelle Mariéthoz, géographe dipl. UNIL

Céline Cardot, BSc environnement UNIL

Romain Udry, MSc géographie UNIL

CSD INGÉNIEURS SA



Julien Travelletti



pp Claudine Berthod

8. Disclaimer

CSD confirme par la présente avoir exécuté son mandat avec la diligence requise. Les résultats et conclusions sont basés sur l'état actuel des connaissances tel qu'exposé dans le rapport et ont été obtenus conformément aux règles reconnues de la branche.

CSD se fonde sur les prémisses que :

- ♦ le mandant ou les tiers désignés par lui ont fourni des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat,
- ♦ les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle,
- ♦ sans avoir été réexaminés, les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour un but autre que celui convenu ou pour un autre objet ni transposés à des circonstances modifiées.

Dans la mesure où ces conditions ne seraient pas remplies, CSD déclinera toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, CSD décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

Annexe A Tableau de synthèse ERE avec justification



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Borgne										
6083-BOR01	La Villettaz	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5	24.5	Respecté		
6083-BOR02	Région de la Collette	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-BOR03	Région F. de Cliva	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-BOR04	Martémo	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-BOR05	Entre les Flantes et Lana	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5		pas d'ERE retenu		
6083-BOR06	Entre Evolène et les Flantes	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-BOR07	Entre la Tour et Evolène		15.0	Site d'importance Fédéral		45	70 à 130	Respecté	Augmentation de l'ERE de ce tronçon, dû à un projet de revitalisation et de renaturation de la Borgne. Diminution de l'ERE sur la rive droite dû à la présence de la STEP d'Evolène, permettant d'éventuelles modifications de cette dernière.	
6083-BOR08	Entre Molignon et La Tour		12.0	Hors site d'importance Fédéral		37	37	Respecté		Réduction de l'impact sur les parcelles agricoles
6083-BOR09	La Giette	cours d'eau (torrent)	12.0	Hors site d'importance Fédéral		37	37 à 55	Respecté	Augmentation d'une partie de l'ERE de ce tronçon au niveau de la confluence des Borgnes de Ferpècle et d'Arolla (projet de renaturation).	Là où possible, réduction de l'impact sur les parcelles agricoles en se désaxant sur les parcelles communales



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Borgne d'Arolla										
6083-LBA01	Entre Pralovin et les Haudères	cours d'eau (torrent)	10.0	Hors site d'importance Fédéral		32	Entre 32 et 44	Respecté	Augmentation de l'ERE dû à un projet de revitalisation de la confluence des Borgnes d'Arolla et de Ferpèche.	Là où possible, réduction de l'impact sur les parcelles agricoles en se désaxant sur les parcelles communales
6083-LBA02	Entre Baudrà et Pralovin	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-LBA03	Au niveau de La Ventura	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-LBA04	Nord Mayens de Veisivi	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-LBA05	Entre St- Barthélémy et Les Mayens de Veisivi	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5		pas d'ERE retenu		
6083-LBA06	Les Jouttes	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		
6083-LBA07	Entre Satarma et La Gouille	cours d'eau (torrent)	15.0	Hors site d'importance Fédéral		44.5	44.5	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-LBA08	Région des Achisses	cours d'eau (torrent)	0.0	Site d'importance Fédéral		11	63 à 240	Respecté	Augmentation de l'ERE de ce tronçon (adapté au cœur de la zone alluviale) dû à un projet de sécurisation et de revitalisation de la Borgne d'Arolla.	
6083-LBA09	Lieu-dit "PraGrassette"	cours d'eau (torrent)	14.0	Hors site d'importance Fédéral		42	42	Respecté		
6083-LBA10	Entre La Monta et Pra Grassette	cours d'eau (torrent)	50.0	Hors site d'importance Fédéral		132	80	Respecté selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	ERE minimal calculé selon l'art. 41a al.2 let. b (OEaux) ERE retenu calculé selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	
6083-LBA11	Entre Arolla et Tsalion	cours d'eau (torrent)	14.0	Hors site d'importance Fédéral		42	42	Respecté		Camping en rive droite
6083-LBA12	Entre les Magines et Arolla	cours d'eau (torrent)	30.0	Hors site d'importance Fédéral		82	60	Respecté selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	ERE minimal calculé selon l'art. 41a al.2 let. b (OEaux) ERE retenu calculé selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	
6083-LBA13	Nord des Folisses	cours d'eau (torrent)	11.0	Hors site d'importance Fédéral		34.5	34.5	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-LBA14	Bas Glacier d'Arolla	cours d'eau (torrent)	60.0	Site d'importance Fédéral		90	Adapté à la zone alluviale	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Borgne de Ferpèche										
6083-LBF01	-		11.0	Hors site d'importance Fédéral		34.5	34.5 à 41.5	Respecté	L'ERE d'une partie de ce tronçon a été augmenté, en vue de la renaturation de la confluence ds Borgnes de Ferpèche et d'Arolla.	Là où possible, réduction de l'impact sur les parcelles agricoles en se désaxant sur les parcelles communales
6083-LBF02	Entre Sépey et Les Haudères	cours d'eau (torrent)	12.0	Hors site d'importance Fédéral		37	37	Respecté		
6083-LBF03	Entre Renoillin et Sépey	cours d'eau (torrent)	20.0	Hors site d'importance Fédéral		57	50	Respecté		
6083-LBF04	Région de Ferpèche	cours d'eau (torrent)	20.0	Site d'importance Fédéral		50	50 minimum - adapté à la zone alluviale	Respecté		
6083-LBF05	Région de Ferpèche	cours d'eau (torrent)	20.0	Hors site d'importance Fédéral		57		pas d'ERE retenu		
6083-LBF06	Région de la Rionde	cours d'eau (torrent)	20.0	Site d'importance Fédéral		50		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Gouille d'Arolla										
6083-LGA01	La Gouille	étendue d'eau (naturelle)	3.2	Hors site d'importance Fédéral		15	15	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Lue Torreina										
6083-LLT01	Nord-Est de la Gouille	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LLT02	Nord-Est de la Gouille	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Réchéric										
6083-LAR01	Entre La Monta et Pra Grassette	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LAR02	Nord de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
La Tsarmette										
6083-LAT01	Le Prélet	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-LAT02	Le prélet	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Chaledèt										
6083-CHA01	Les Faches	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75	15.75	Respecté		
6083-CHA02	Les Faches	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75	15.75	Respecté		
6083-CHA03	Les Faches	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Colliau										
6083-COL01	Les Places	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	Compris dans l'ERE de la Borgne d'Arolla	Respecté		
6083-COL02	Les Places	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-COL03	Les places	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-COL04	Les Places	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Grand Torrent										
6083-LGT01	Prafleuri	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-LGT02	Sud-Est des Saulesses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-LGT03	Sud-Est des Saulesses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-LGT04	Tsalet des Maresses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-LGT05	Tsalet des Maresses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-LGT06	Remointse de Bréona	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Grand Torrent (St-Martin)										
6083-GTO01	Chandolin	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Lac Bleu										
6083-LLB01	Ouest du Louché	étendue d'eau (naturelle)	3.2	Hors site d'importance Fédéral		15	15	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Merdechon										
6083-MER01	Nord de Lana	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5	24.5	Respecté		
6083-MER02	Nord de Lana	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5	24.5	Respecté		
6083-MER03	Lana	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5	24.5	Respecté		
6083-MER04	Région Les Folliesses	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5		pas d'ERE retenu		
6083-MER05	Région Raz d'Arbey	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5		pas d'ERE retenu		
6083-MER06	Région Pas d'Arpille	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Pacot										
6083-LPA01	La Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LPA02	La Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LPA03	Entre Pra Gra et La Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LPA04	Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Pétérey										
6083-PET01	Entre la Confrarie et La Fauchère	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-PET02	Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-PET03	Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-PET04	entre Les Lachiores et Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-PET05	Plan du Cou	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		
6083-PET06	Région de la Vieille	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Plan d'eau d'Arbey										
6083-PDA01	Arbey	étendue d'eau (naturelle)	3.2	Hors site d'importance Fédéral		15	15	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Tsâble Dreics										
6083-LTD01	Ouest d'Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LTD02	Ouest d'Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Tziné de la Cretta										
6083-TDC01	Ouest d'Evolène	cours d'eau (torrent)	5.0	Site d'importance Fédéral		35	35	Respecté		
6083-TDC02	Ouest d'Evolène	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-TDC03	Ouest d'Evolène	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-TDC04	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		
6083-TDC05	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Tziné des Hlious										
6083-TDH01	Entre Renoillin et Prافleur	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDH02	Entre Renoillin et Prافleur	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Le Viau										
6083-VIA01	Nord de Satarma	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-VIA02	Sud de la Tsarmine	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		
6083-VIA03	Tsarmine	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Les Coumouches										
6083-LCO01	Est de la Gouille	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LCO02	Est de la Gouille	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LCO03	-	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LCO04	-	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Les Flans										
6083-LFL01	Nord de la Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Les Luasses										
6083-LUA01	Région Rocs de Villa	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LUA02	Région Rocs de Villaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LUA03	Nord Prés de Villaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LUA04	Mayens de Cotter	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Les Nicolières										
6083-LNI01	Nord de la Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Les Torrents										
6083-TOR01	Les Flaches	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TOR02	Farquèses	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
L'Evolène										
6083-EVO01	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-EVO02	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-EVO03	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		Etangs existants par le passé (intérêt piscicole)
6083-EVO04	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-EVO05	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-EVO06	Evolène	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-EVO07	Evolène	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-EVO08	Evolène	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Plache										
6083-PLA01	Les Places	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PLA02	Les Places	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PLA03	Les Places	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PLA04	Les Places	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Plan de l'Or										
6083-PDO01	Les Folisses	cours d'eau (torrent)	4.0	Site d'importance Fédéral		29	29	Respecté		
6083-PDO02	Les Folisses	cours d'eau (torrent)	4.0	Hors site d'importance Fédéral		17	17	Respecté		
6083-PDO03	Les Folisses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Renoillin										
6083-REN01	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN02	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN03	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN04	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN05	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN06	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN07	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN08	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-REN09	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN10	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-REN11	Pramousse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent Blanc										
6083-TOB01	Sud de Pitépra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TOB02	Sud de Pitépra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-TOB03	Région de la Roussette	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent d'Arolla										
6083-TDA01	Arolla	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDA02	Arolla	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDA03	Arolla	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-TDA04	Arolla	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDA05	Arolla	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Baubovy										
6083-BAU01	Prafleuri	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-BAU02	Entre les Saulesses et Prafleuri	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-BAU03	Les Saulesses	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-BAU04	Région de l'A Neuve	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Berthé-Tsampion										
6083-BET01	Molignon	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-BET02	Coulayes	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-BET03	Entre Motau et Coulayes	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-BET04	Motau	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-BET05	Le Tsaté	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Bornette										
6083-TBO01	Ouest des Haudères	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-TBO02	Ouest des Haudères	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-TBO03	Nord de la Coutaz	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-TBO04	Entre la Chiotasse et la Remointse de la Cretta	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		
6083-TBO05	Aval Basset de la Cretta	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Bousille										
6083-BOU01	Nord de Martémo	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-BOU02	Nord de Martémo	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-BOU03	Rocs de Volovron	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-BOU04	Volovron	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Clièva										
6083-CLI01	Entre Les Coulayes et La Tour	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CLI02	Entre Les Coulayes et La Tour	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-CLI03	Entre Les Coulayes et La Tour	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CLI04	Entre Taillau et La Sage	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CLI05	Entre Taillau et La Sage	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CLI06	Entre Taillau et La Sage	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CLI07	Entre Taillau et La Sage	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-CLI08	Forêt du Dévin	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-CLI09	Forêt du Dévin	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Crettaz										
6083-CRE01	Nord de Grandpra	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-CRE02	La Laveintse	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-CRE03	Nord de Grandpra	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-CRE04	Mayens de la Cretta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-CRE05	Mayens de la Cretta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Gouille										
6083-TGO01	La Gouille	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-TGO02	Quartsé	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Maresse										
6083- MAR01	La Ventura	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5	24.5	Respecté		
6083- MAR02	Sud de la Chiotasse	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5		pas d'ERE retenu		
6083- MAR03	Remointse de la Coutaz	cours d'eau (torrent)	7.0	Hors site d'importance Fédéral		24.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Monta										
6083- TMO01	La Monta	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083- TMO02	Zo du Pacot	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083- TMO03	Région de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Sage										
6083-SAG01	La Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Site d'importance Fédéral		23	23	Respecté		
6083-SAG02	La Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-SAG03	St-Christophe	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-SAG04	La Sage	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-SAG05	Entre l'Orvelle et la Tsarmette	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		
6083-SAG06	Aval Pointe du Tsaté	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Tachonire										
6083-TAC01	Sud de La Ventura	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TAC02	Sud de Ventura	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-TAC03	Sud de la Ventura	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Terra										
6083-TER01	Sud de la Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER02	La Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER03	Entre Motau et la Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER04	Nord de la Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER05	-	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER06	-	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TER07	Nord Forêt de la Tinde	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de la Tinda										
6083-TTI01	Le Légeret	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-TTI02	Mayens de Bréona	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-TTI03	Mayens de Bréona	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TTI04	Bréona	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Martemo										
6083- TMA01	Martémo	cours d'eau (torrent)	9.0	Hors site d'importance Fédéral		29.5	29.5	Respecté		
6083- TMA02	Martémo	cours d'eau (torrent)	9.0	Hors site d'importance Fédéral		29.5	29.5	Respecté		
6083- TMA03	Région de Bertol	cours d'eau (torrent)	9.0	Hors site d'importance Fédéral		29.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Mourti										
6083- MOU01	Le Salay	cours d'eau (torrent)	3.5	Site d'importance Fédéral		26	26	Respecté		
6083- MOU02	Le Salay	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75	15.75	Respecté		
6083- MOU03	Région du Mourti	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Tijores Noûves										
6083-TIN01	Sud des Magines	cours d'eau (torrent)	18.0	Hors site d'importance Fédéral		52	48	Respecté selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	ERE minimal calculé selon l'art. 41a al.2 let. b (OEaux) ERE retenu calculé selon l'art. 41a al. 1 let. c (OEaux)	
6083-TIN02	Sud des Magines	cours d'eau (torrent)	12.0	Hors site d'importance Fédéral		37	37	Respecté		
6083-TIN03	Sud des Magines	cours d'eau (torrent)	12.0	Hors site d'importance Fédéral		37		pas d'ERE retenu		
6083-TIN04	Au pied du Glacier de Tijores Noûves	cours d'eau (torrent)	12.0	Hors site d'importance Fédéral		37		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Tsalion										
6083-TSA01	Nord de Pitépra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TSA02	Région de la Tsa	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-TSA03	Régio de La Tsa	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	1	pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent de Veisivi										
6083-TDV01	Région du Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75	15.75	Respecté		
6083-TDV02	Région de Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		
6083-TDV03	Région de Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		
6083-TDV04	Région de Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		
6083-TDV05	Aval de la Petite Dent de Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent Dèchèna										
6083-DEC01	Roc de Satarma	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-DEC02	Entre La Chappelle et Roc de Satarma	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		
6083-DEC03	Remointse du Sex Blanc	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		
6083-DEC04	Au pied du Glacier supérieur des Aiguilles Rouges	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Coulâyes										
6083-COU01	Sud-Est de la Gouille		4.0	Hors site d'importance Fédéral		17	17	Respecté		
6083-COU02	Entre la Tsarmine et la Gouille	cours d'eau (torrent)	4.0	Hors site d'importance Fédéral		17		pas d'ERE retenu		
6083-COU03	Nord de la Tsarmine	cours d'eau (torrent)	4.0	Hors site d'importance Fédéral		17		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Hlious										
6083-HLI01	Les Haudères	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Lattes										
6083-TDL01	Région de la Maresse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDL02	Les Lattes	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TDL03	La Coutaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Luasses										
6083-TLU01	La Fauchère	cours d'eau (torrent)	1.0	Site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TLU02	La Fauchère	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TLU03	Prés de Villaz		1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TLU04	Mayen de Cotter	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Maures										
6083- MAU01	Entre la Confraric et La Fauchère	cours d'eau (torrent)	3.0	Site d'importance Fédéral		23	23	Respecté		
6083- MAU02	Sud Ouest de Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083- MAU03	Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083- MAU04	Prés de Villaz	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083- MAU05	Nord des Lachiores	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083- MAU06	Cotter	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Mountchochis										
6083- TDM01	Région de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083- TDM02	Région de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083- TDM03	Région de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083- TDM04	Remointse de Pra Gra	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent des Sébexes										
6083-TDS01	entre st- Barthélémy et les Mayens de Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75	15.75	Respecté		
6083-TDS02	Région du Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		
6083-TDS03	Région du Veisivi	cours d'eau (torrent)	3.5	Hors site d'importance Fédéral		15.75		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Bréquet										
6083-BRE01	Ouest de la Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		23	23	Respecté		
6083-BRE02	La Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-BRE03	Nord de La Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-BRE04	Entre le Borza et La Confraric	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-BRE05	Le Borza	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-BRE06	Le Prélet	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-BRE07	Aval Plan Bernard	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-BRE08	Aval plan Bernard	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Grand Tsalè										
6083-TGT01	Sud du Tsalion	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TGT02	Région de la Tsa	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Lagec										
6083-LAG01	Sud de Pramousse	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5	14.5	Respecté		
6083-LAG02	Entre la Monta et Pramousse	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		
6083-LAG03	Entre la Monta et Pramousse	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Leigeret										
6083-LEI01	La Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LEI02	La Forclaz		1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LEI03			1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LEI04	La Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LEI05	La Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LEI06	La Forclaz	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-LEI07	Forêt de Tinde	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-LEI08	Forêt de la Tinde	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LEI09	Forêt de la Tinde	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-LEI10	Forêt de la Tinde	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Perri										
6083-TPE01	Molignon	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TPE02	Plan de Boë	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TPE03	Plan de Boë	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TPE04	Plan de Boë	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-TPE05	Plan de Boë	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TPE06	Entre Motau et les Mayens du Tsaté	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-TPE07	Entre Le Tsaté et les Mayens du Tsaté	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
6083-TPE08	Remointse du Tsaté	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Perroc										
6083-PER01	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	4.5	Site d'importance Fédéral		32	32	Respecté		
6083-PER02	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	4.5	Hors site d'importance Fédéral		18.25	18.25	Respecté		
6083-PER03	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	4.5	Hors site d'importance Fédéral		18.25		pas d'ERE retenu		
6083-PER04	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	4.5	Site d'importance Fédéral		32	32	Respecté		
6083-PER05	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PER06	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	4.5	Hors site d'importance Fédéral		18.25		pas d'ERE retenu		
6083-PER07	Région du Renoillin	cours d'eau (torrent)	3.0	Hors site d'importance Fédéral		14.5		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Prélet										
6083-PRE01	Entre La Sage et Le Borza	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PRE02	Entre La Sage et Le Borza	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-PRE03	Entre La Sage et Le Borza	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PRE04	Entre La Sage et Le Borza	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		
6083-PRE05	Forêt du Prélet		1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		
6083-PRE06	Le Prélet	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Torrent du Redoute de la Zau										
6083-RDZ01	Entre les Magines et Arolla	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-RDZ02	Les Magines	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-RDZ03	Les Magines	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12	12	Respecté		
6083-RDZ04	Tsijore Nouve	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-RDZ05	La Remointse	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		
6083-RDZ06	La Remointse	cours d'eau (torrent)	2.0	Hors site d'importance Fédéral		12		pas d'ERE retenu		



Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Tziné d'Arbey										
6083-TAR01	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-TAR02	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5	19.5	Respecté		
6083-TAR03	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		
6083-TAR04	Région d'Arbey	cours d'eau (torrent)	5.0	Hors site d'importance Fédéral		19.5		pas d'ERE retenu		

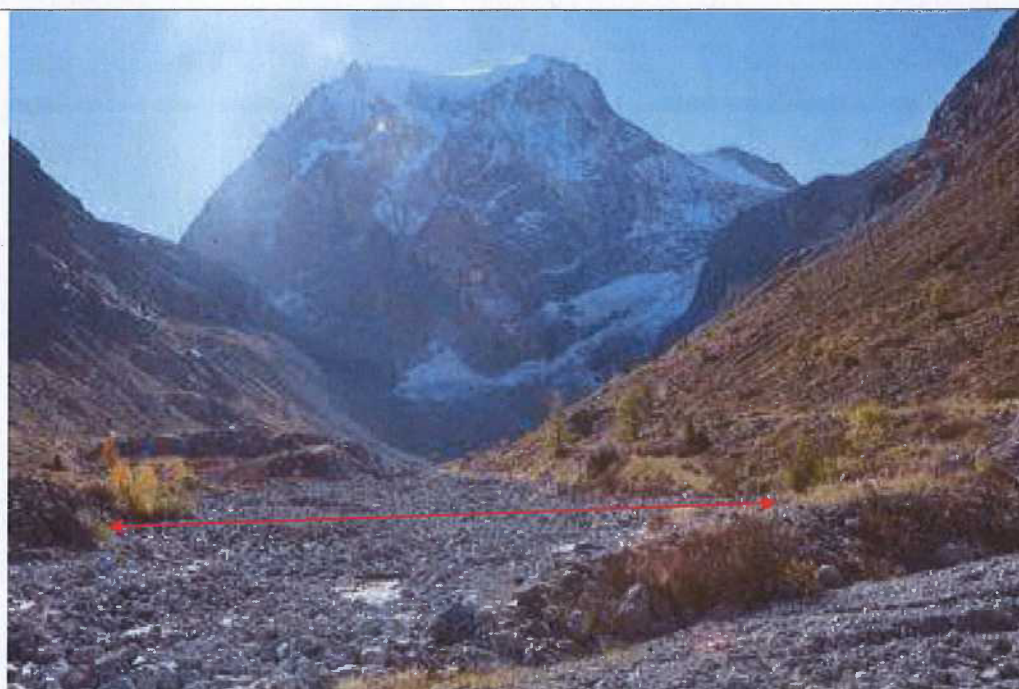


Espace réservé aux eaux

Cours d'eau			Calcul et bilan de l'espace réservé aux eaux (ERE)							
Nom tronçon (amont / aval)	Localisation du tronçon	Type de cours d'eau	Largeur naturelle du lit retenue [m]	Cadre d'application:	ERE transitoire [m]	ERE minimal OEaux, art. 41 [m]	ERE retenu sur commune [m]	Bilan par rapport à l'espace théorique:	Explicatif d'adaptation ERE	Remarque si désaxement ERE
Voulisson										
6083-VOU01	La Laveintse	cours d'eau (torrent)	1.0	Hors site d'importance Fédéral		11	11	Respecté		

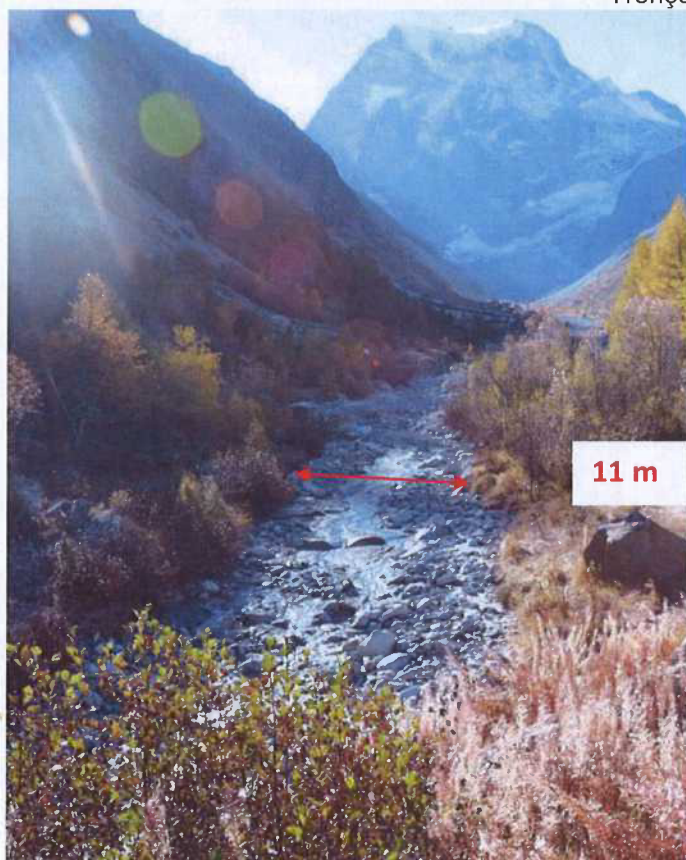
Annexe B Dossier photographique

Borgne d'Arolla



60 m

Tronçon LBA14



11 m

Tronçon LBA13



14 m

Tronçon LBA11



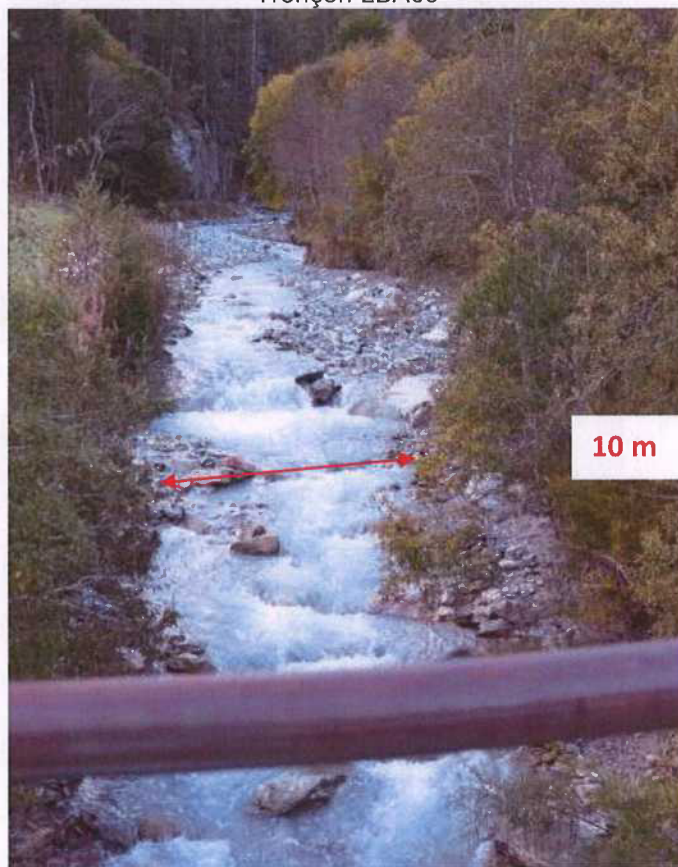
Tronçon LBA09



Tronçon LBA09



Tronçon LBA04



Tronçon LBA01

Plan de l'Or



Tronçon PDO03



Tronçon PDO01

Torrent de Tijores Nouves



Tronçon TIN01



Tronçon TIN01

Torrent du Redoute de la Zau



2 m

Tronçon RDZ03



2 m

Tronçon RDZ01

Plache



Tronçon PLA01



Tronçon PLA01

Le Colliau



Tronçon COL02



Tronçon COL01

Torrent d'Arolla



Tronçon TDA05



Tronçon TDA04



Tronçon TDA04



Tronçon TDA02

Torrent Blanc



La Réchéric



Torrent des Mountchochis



Tronçon TDM01



Tronçon TDM01

Torrent du Lagec



Tronçon LAG01

Torrent du Perroc



Tronçon PER02 aval



Tronçon PER05

Torrent Déchèna



Tronçon DEC01



Tronçon DEC01, arrivée dans la Borgne d'Arolla

Le Viau



Tronçon Via01

Torrent des Sébexes



Tronçon TDS01

Torrent de Veisivi



Le Chaledèt



Torrent de la Maresse



Tronçon MAR01, amont



Tronçon MAR01, aval

Torrent des Lattes



Tronçon TDL03

Torrent de la Bornette



Tronçon TBO03

Tronçon TBO01

La Borgne de Ferpècle



Tronçon LBF03



Tronçon LBF03

Le Tziné des Hlious



Le Grand Torrent



Torrent de Baubovy



Torrent de la Tinda



Torrent du Leigeret



Tronçon LEI07



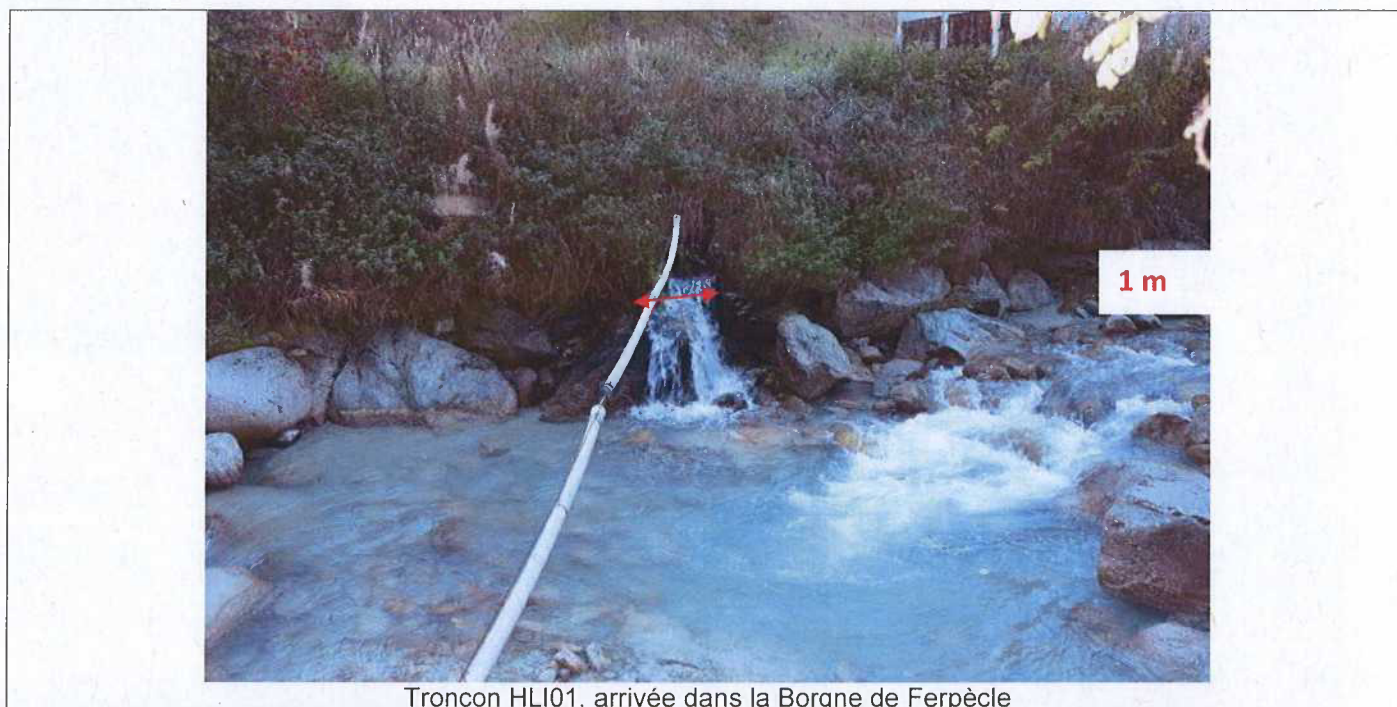
Tronçon LEI01, arrivée dans la Borgne de Ferpècle

Torrent de la Terra



Tronçon TER05

Torrent des Hlious



Tronçon HLI01, arrivée dans la Borgne de Ferpècle

La Borgne



Tronçon BOR09, confluence des Borgnes de Ferpècle et d'Arolla



Tronçon BOR08



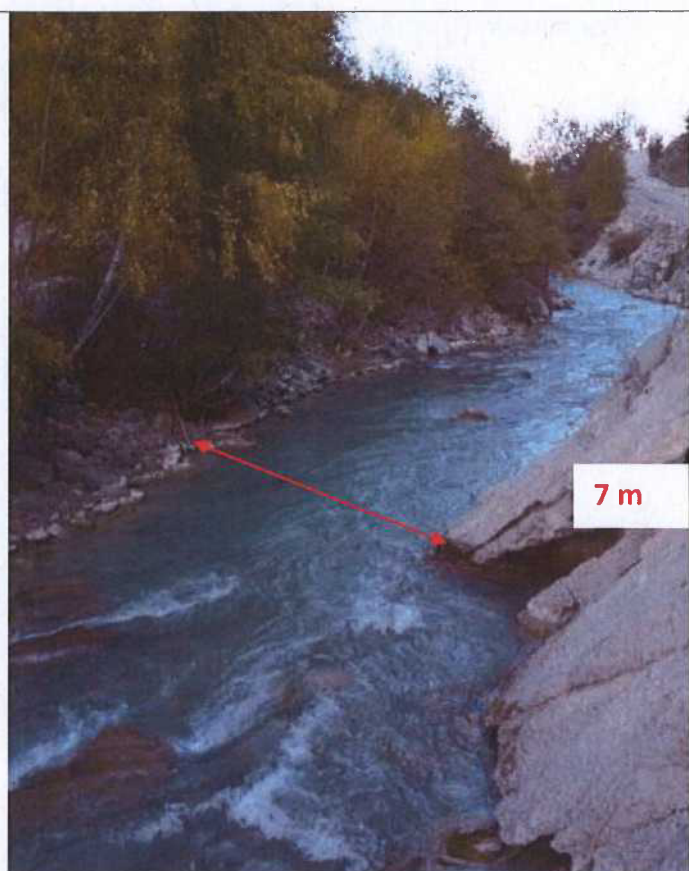
Tronçon BOR07, partie avale de la zone alluviale



Tronçon BOR07, partie amont de la zone alluviale



Tronçon BOR07, en aval de la zone alluviale



Tronçon BOR01

Les Torrents



Tronçon TOR02

Torrent de Berthé-Tsampion



Torrent du Perri



Torrent de la Crettaz

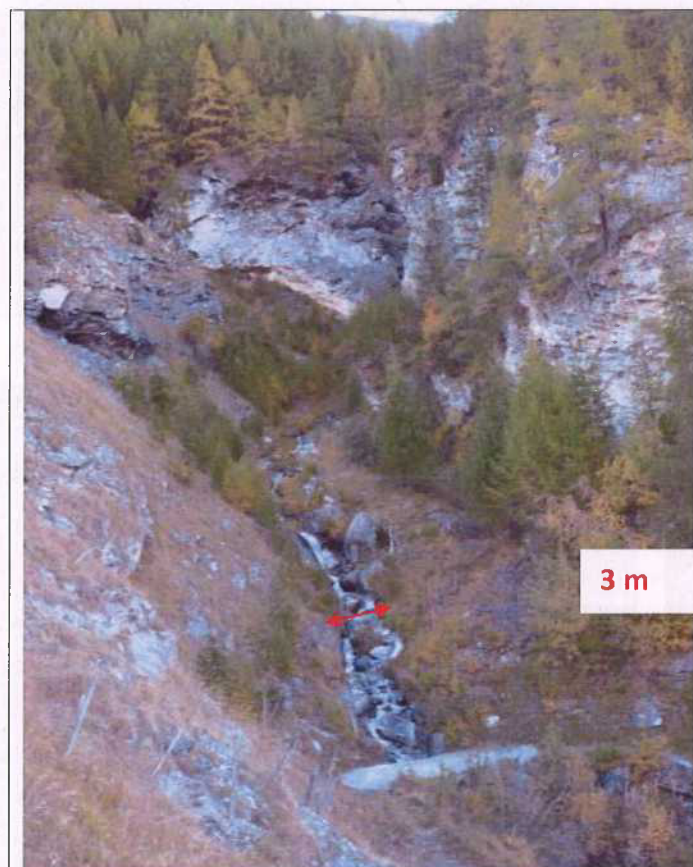


Tronçon CRE04, amont



Tronçon CRE01, arrivée dans la Borgne

Torrent de la Sage



Tronçon SAG04, amont



Tronçon SAG04, aval

Torrent du Prélet



Tronçon PRE06

Torrent du Bréquet



Le Pétérey



Torrent des Maures



Torrent des Luasses



Les Luasses



Tronçon LUA04, amont



Tronçon LUA03

Le Tsâble Dreics



Tronçon LTD02, amont



Tronçon LTD02, aval

L'Evolène



Tronçon EVO08, amont



Tronçon EVO01, arrivée dans la Borgne

Le Tziné de la Cretta



Tronçon TDC03



Tronçon TDC01, arrivée dans la Borgne

Tziné d'Arbey



Tronçon TDA03, amont

Torrent de Martemo



Tronçon MAR02



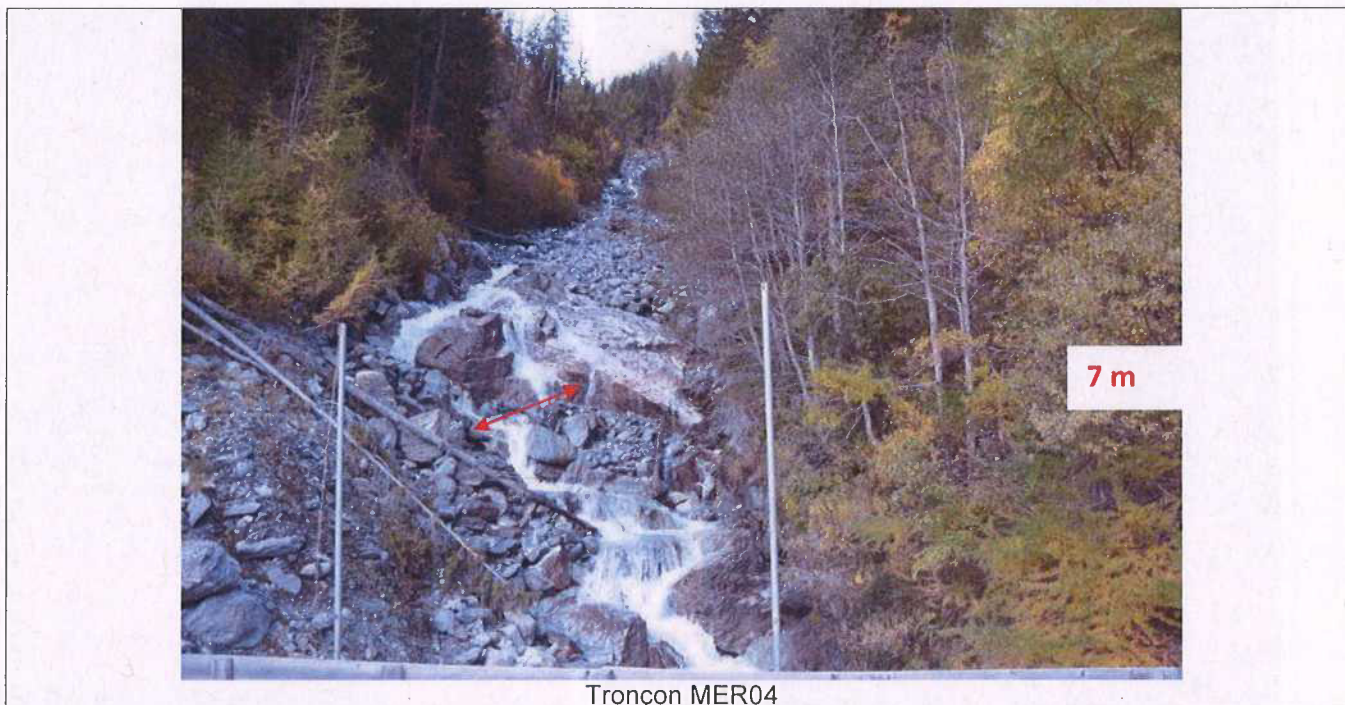
Tronçon MAR01

Torrent de la Bousille



Tronçon BOU04

Le Merdechon



Annexe C Les Follièches : dossier photographique



Commune d'Evolène



Torrent des Follièches

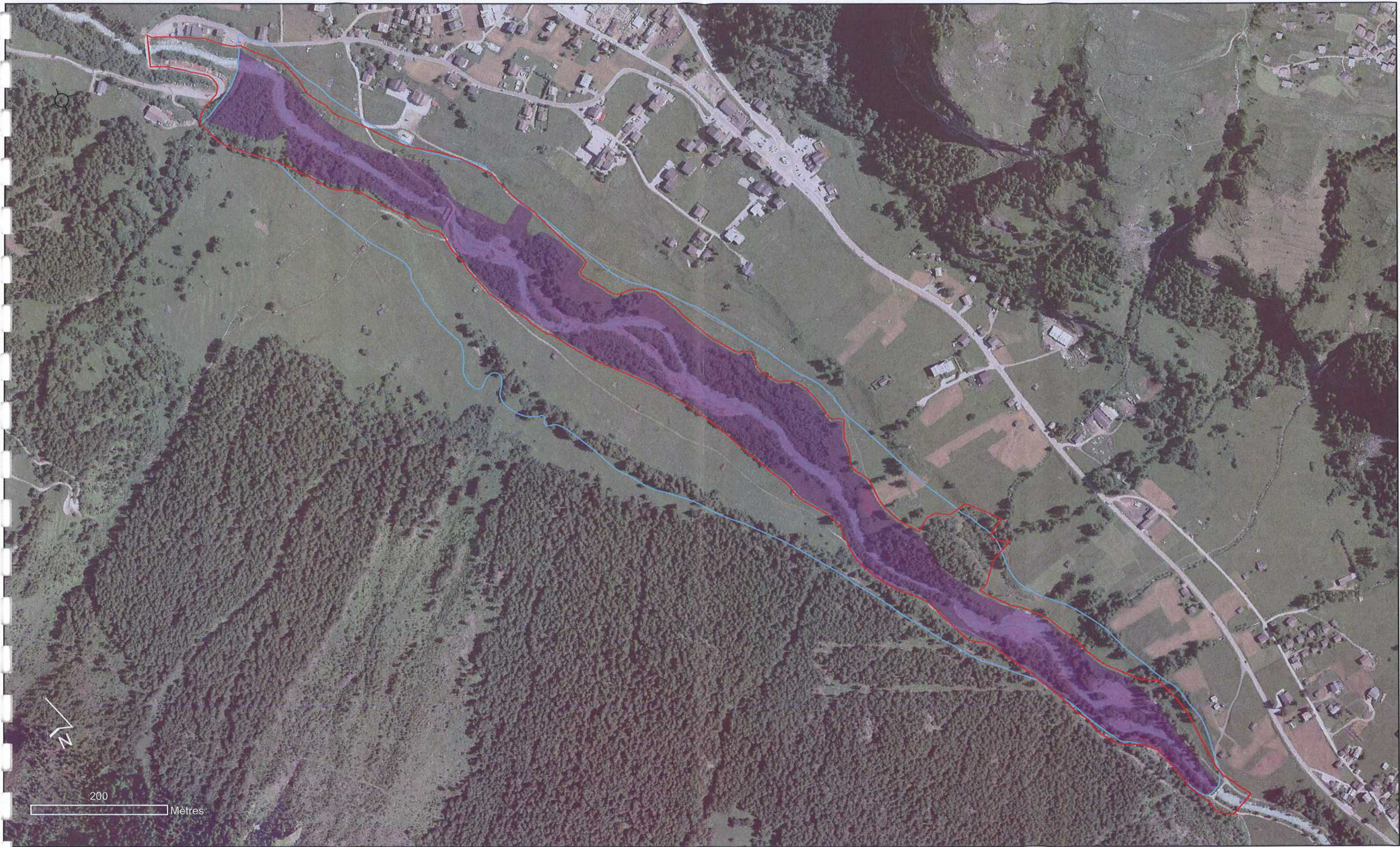
Situation du torrent des Follièches au 19.07.2019



Torrent du Plan d'Or (situé en amont) qui absorbe le torrent des Follièches



Annexe D Zones alluviales et ERE



Espace réservé aux eaux ERE de la commune d'Évolène

- Espace réservé aux eaux (ERE)
- Inventaire fédéral des zones alluviales (Etat au 29.05.2018)
- Zone coeur de la zone alluviale

Annexe D - Lotrey

N° du mandat
VS2124

Dessiné	RUD
Contrôlé	CBE
Approuvé	CBE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

CSD INGENIEURS SA
Rue de l'Industrie 54
1950 Sion
t 027 324 80 00
f 027 324 80 01
www.csd.ch



Espace réservé aux eaux ERE de la commune d'Évolène

- Espace réservé aux eaux (ERE)
- Inventaire fédéral des zones alluviales (Etat au 29.05.2018)
- Zone coeur de la zone alluviale

Annexe D - Pramousse-Satarma

N° du mandat VS2124	
Dessiné	RUD
Contrôlé	CBE
Approuvé	CBE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

CSD INGENIEURS SA t 027 324 80 00
Rue de l'Industrie 54 f 027 324 80 01
1950 Sion www.csd.ch



Espace réservé aux eaux ERE de la commune d'Évolène

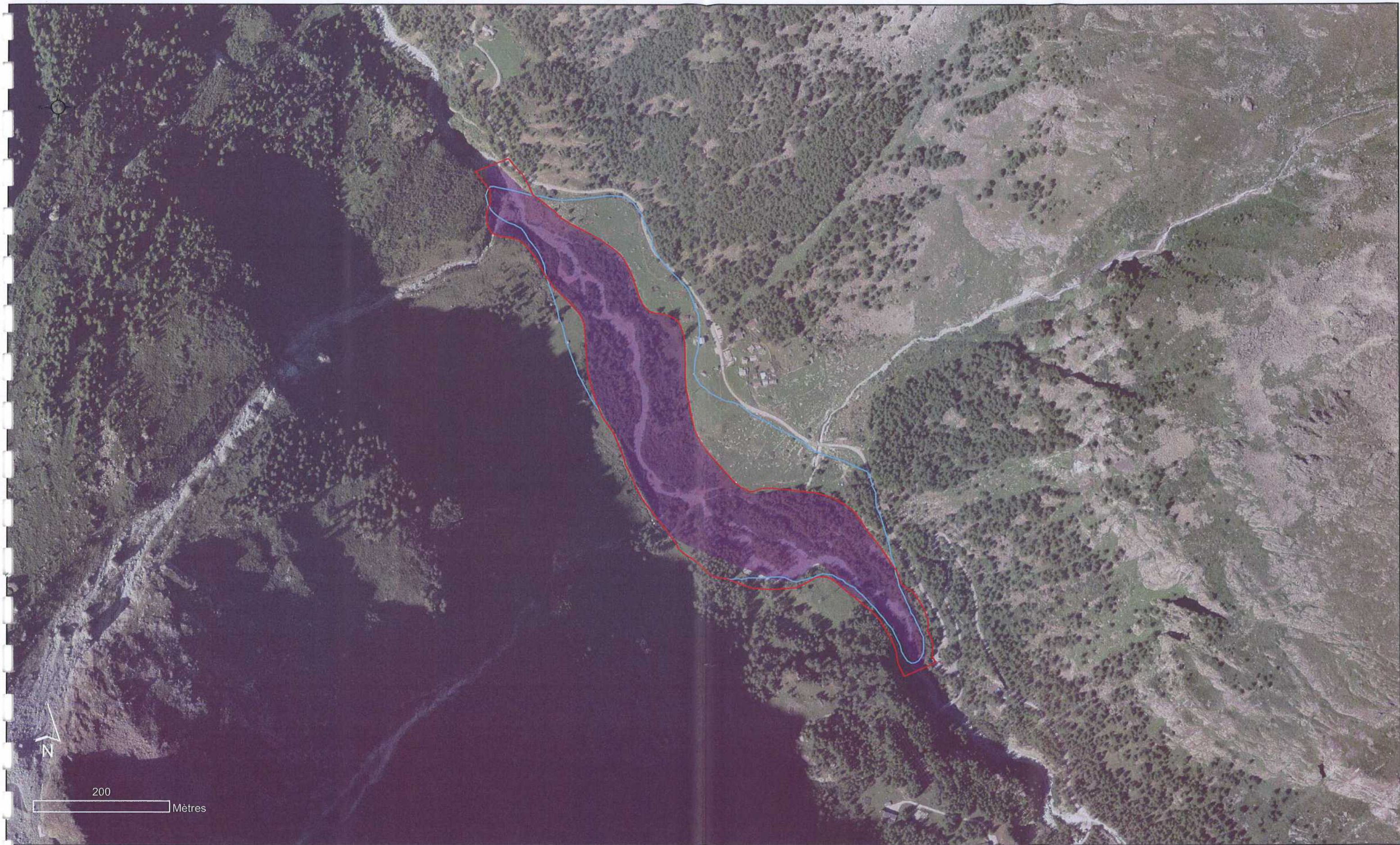
-  Espace réservé aux eaux (ERE)
-  Inventaire fédéral des zones alluviales (Etat au 29.05.2018)
-  Zone coeur de la zone alluviale

Annexe D - La Borgne en amont d'Arolla

N° du mandat VS2124	
Dessiné	RUD
Contrôlé	CBE
Approuvé	CBE

CSDINGENIEURS⁺
INGÉNIEUX PAR NATURE

CSD INGENIEURS SA t 027 324 80 00
Rue de l'Industrie 54 f 027 324 80 01
1950 Sion www.csd.ch



Espace réservé aux eaux ERE de la commune d'Évolène

-  Espace réservé aux eaux (ERE)
-  Inventaire fédéral des zones alluviales (Etat au 29.05.2018)
-  Zone coeur de la zone alluviale

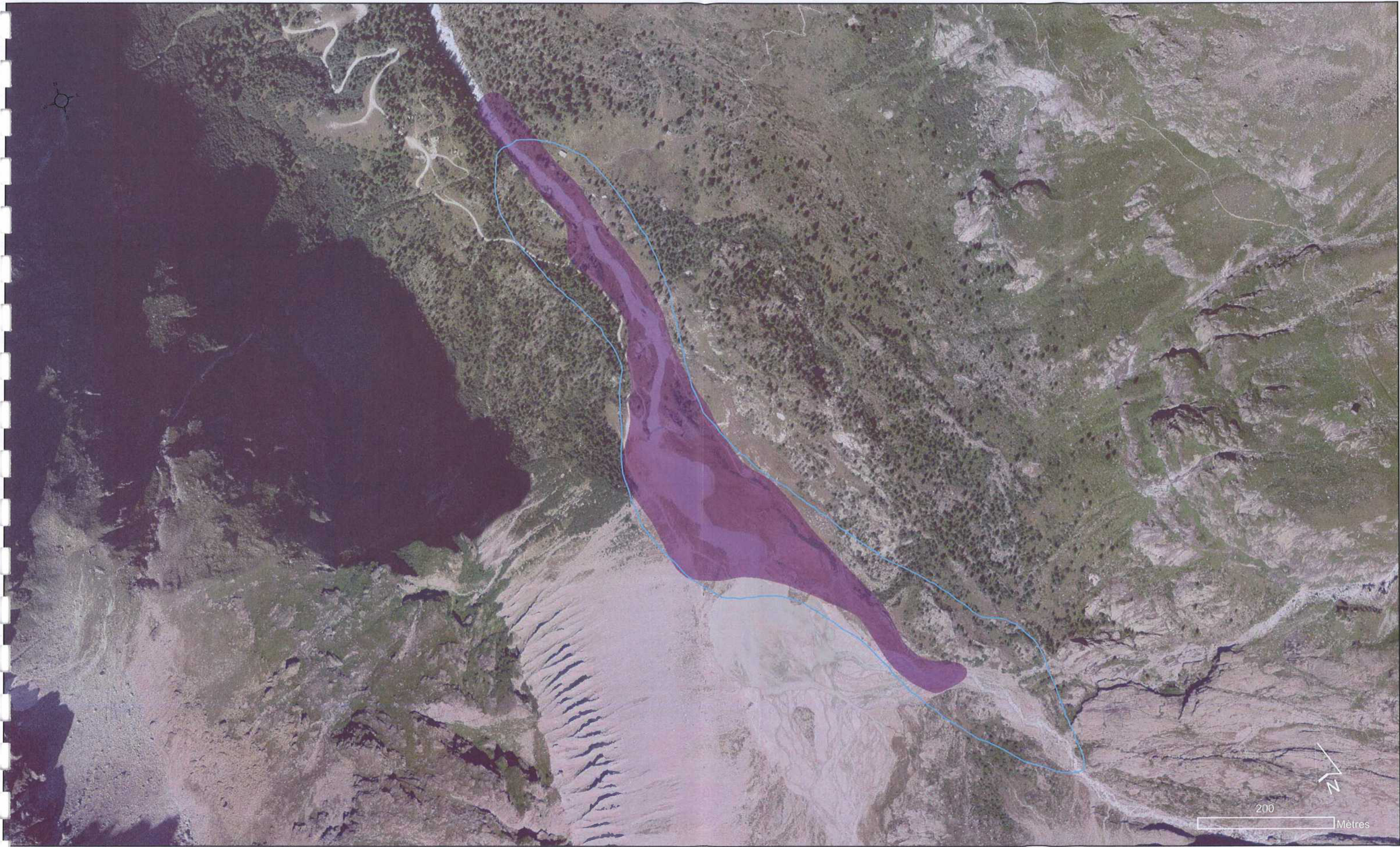
Annexe D - Salay

N° du mandat
VS2124

Dessiné	RUD
Contrôlé	CBE
Approuvé	CBE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

CSD INGENIEURS SA t 027 324 80 00
Rue de l'Industrie 54 f 027 324 80 01
1950 Sion www.csd.ch



Espace réservé aux eaux ERE de la commune d'Évolène

-  Espace réservé aux eaux (ERE)
-  Inventaire fédéral des zones alluviales (Etat au 29.05.2018)
-  Zone coeur de la zone alluviale

Annexe D - Ferpècle

N° du mandat VS2124	
Dessiné	RUD
Contrôlé	CBE
Approuvé	CBE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEUX PAR NATURE

CSD INGENIEURS SA t 027 324 80 00
Rue de l'Industrie 54 f 027 324 80 01
1950 Sion www.csd.ch